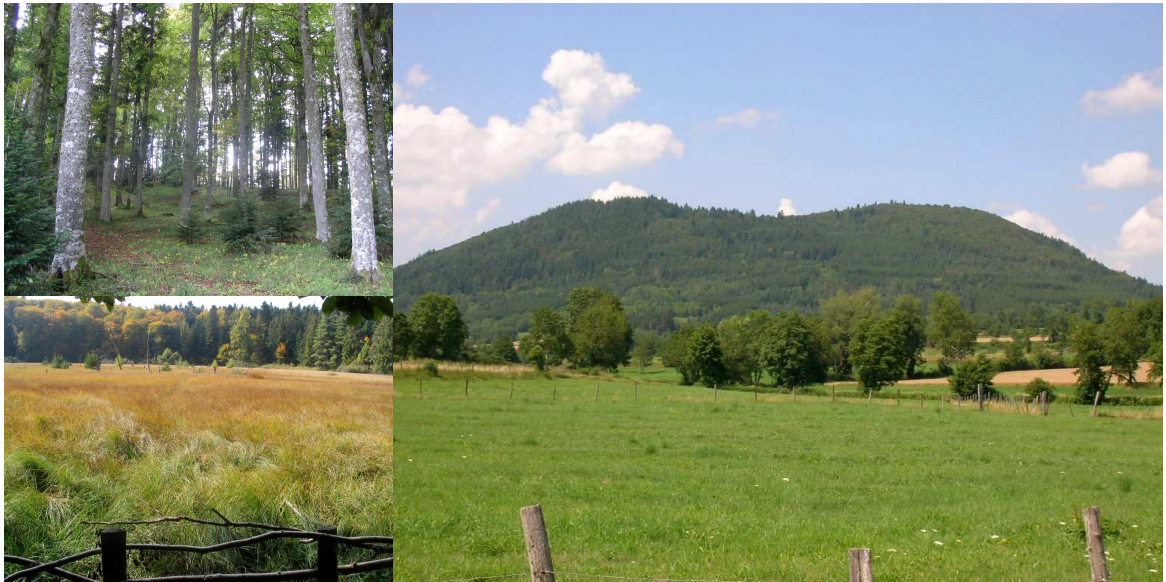


DOCUMENT D'OBJECTIFS

« Cratère du Mont-Bar »

- site N°FR8301084 -



Mai 2008


CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire



SOMMAIRE

Préambule.....	4
Introduction.....	5
1^{ère} partie - Bilan de la mise en œuvre des actions du DOCOB	6
1. Présentation du site Natura 2000 du Mont-Bar	7
2. Synthèse des réalisations menées depuis 6 ans	8
2.1 Aspects réglementaires.....	8
2.2 Communication / sensibilisation.....	8
2.3 Aménagements.....	10
2.4 Mesures de gestion.....	12
2.4.1 L'animation auprès des propriétaires forestiers	12
2.4.2 La mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole	13
2.5 Protocoles de suivis scientifiques.....	16
2.5.1 Suivi de la fréquentation touristique.....	16
2.5.2 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels.....	18
2.5.3 Suivi hydrologique de la tourbière.....	21
3. Bilan technique et financier de la mise en œuvre	22
3.1 Etat d'avancement et de réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs.....	22
3.2 Bilan financier des actions engagées de 2000 à 2005.....	24
3.2.1. Comparaison du budget avec la programmation du DOCOB.....	24
3.2.2. Evolution du budget au cours des six années de mise en œuvre par catégorie d'intervention.....	30
4. Evaluation de la perception de la mise en œuvre du Document d'objectifs par les principaux partenaires	31
4.1. Niveau d'information général.....	31
4.2. Impacts et apports de la démarche.....	31
4.3. Implication et connaissance des réalisations	32
5. Identification des problématiques et points de blocage.....	33
2^{ème} partie - Réactualisation du DOCOB	34
COOR - Animation du document d'objectifs.....	36
COM - Sensibilisation du public.....	38
REGL - Réglementation de la circulation des véhicules motorisés	40
AME1 - Rénovation du sentier d'interprétation	41
AME2 - Protection de la tourbière.....	43
GEST1 - Gestion de la tourbière	44
GEST2 - Gestion des milieux forestiers	46
SUI1 - Suivi de la fréquentation touristique.....	48
SUI2 - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels.....	49
SUI3 - Suivi hydrologique de la tourbière.....	50
SUI4 - Inventaires complémentaires	51
Charte Natura 2000.....	52
Programmation prévisionnelle des actions.....	54

Annexes

Annexe 1 - Récapitulatif des cahiers des charges des mesures retenues pour les contrats Natura 2000

Annexe 2 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Annexe 3 - Questionnaire de consultation des membres du Comité de Pilotage sur la mise en œuvre du DOCOB cratère du Mont-Bar (2000-2004)

Annexe 4 - Enquête de fréquentation auprès des visiteurs du Mont-Bar

Annexe 5 - Analyse du questionnaire sur la fréquentation auprès des visiteurs du Mont-Bar

Annexe 6 - La balisage du sentier du Mont-Bar

Liste des tableaux

Tableau 1 : Bilan des demi-journées de sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme de 2001 à 2003.....	9
Tableau 2 : Bilan des demi-journées de sensibilisation destinées aux prestataires d'animation et de visites guidées de 2001 à 2003.....	9
Tableau 3 : Bilan des actions de gestion forestière réalisées dans le cadre de l'application du DOCOB	14
Tableau 4 : Récapitulatif des analyses quantitatives et qualitatives de la fréquentation de 2001 à 2005.....	17
Tableau 5 : Bilan des suivis de l'état de conservation des habitats naturels de la tourbière.....	19
Tableau 6 : Etat d'avancement et de réalisation des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB de 2000 à 2005.....	23
Tableau 7 : Suivi budgétaire annuel des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB sur la période 1999 à 2005	25
Tableau 8 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par actions sur les six années de mise en œuvre du DOCOB	27
Tableau 9 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par catégorie d'intervention sur les six années de mise en œuvre du DOCOB	28
Tableau 10 : Comparaison entre le coût prévisionnel, le coût réel des dépenses engagées et les subventions attribuées par l'Etat sur les six années de mise en œuvre du DOCOB.....	29

Liste des figures

Figure 1 : Localisation des balises directionnelles et des panneaux d'information.....	11
Figure 2 : Gestion forestière menée dans le cadre du DOCOB du Mont-Bar de 2000 à 2005.....	15
Figure 3 : Cartographie des habitats tourbeux	18
Figure 4 : Localisation des placettes et des transects.....	18
Figure 5 : Localisation des placettes et relevés phytosociologiques dans les hêtraies.....	21
Figure 6 : Cartographie des habitats forestiers (étude CBNMC 2006).....	21
Figure 7 : Localisation du dispositif de suivi hydrologique.....	21

Liste des graphiques

Graphique 1 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par catégorie d'intervention sur les six années de mise en œuvre du DOCOB	28
Graphique 2 : Comparaison entre le coût prévisionnel, le coût réel des dépenses engagées et les subventions attribuées par l'Etat sur les six années de mise en œuvre du DOCOB.....	29
Graphique 3 : Evolution du budget au cours des six années de mise en œuvre par catégorie d'intervention.....	30

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000

Le 21 mai 1992, l'Union Européenne adoptait un texte fondamental pour sa politique en matière de protection du patrimoine naturel : la Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Plus communément appelé Directive « Habitats », ce texte a pour objet principal de favoriser la biodiversité par le maintien, voire la restauration, des habitats naturels et des habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clé de voûte de l'application de cette Directive. Ce réseau sera constitué :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats ;
- des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux.

La France a choisi de doter chaque site Natura 2000 désigné d'un document d'orientation appelé « Document d'objectifs » afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive.

Le Document d'Objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs, établi en étroite collaboration avec les acteurs locaux, constitue une référence et un outil d'aide à la décision pour les acteurs et les usagers locaux. Il fixe pour 6 ans les objectifs de conservation des habitats et des espèces identifiées sur chaque site et définit les moyens techniques et financiers pour les atteindre.

Le document d'objectifs comprend plusieurs phases :

- un état des lieux initial du site (patrimoine naturel, activités, projets, politiques publiques...) ;
- un descriptif des objectifs et des mesures afin d'assurer le maintien ou le rétablissement des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Introduction

Le document d'objectifs du site Natura 2000 du Mont-Bar est arrivé à échéance. Réalisée par le Conseil Général et validé en décembre 1999, ce dernier est opérationnel depuis 6 ans. Comme le prévoit l'article 17 de la Directive « Habitats », le document d'objectifs (DOCOB) doit, au terme de six années de mise en œuvre, être révisé.

Le document d'objectifs est un document de référence et de cadrage permanent qui doit rester valable à moyen et long terme mais qui peut et doit faire l'objet d'adaptations lors de diverses échéances : l'évaluation prévue par les textes tous les 6 ans, la durée de vie des outils de gestion.

Le Conseil Général en tant que structure animatrice a assuré le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB. Les conclusions de ce bilan ont ensuite permis au Comité de Pilotage de réorienter les objectifs de gestion et de proposer de nouvelles actions à mener pour la période 2006-2011.

Le document est composé de deux parties :

1^{ère} partie - Le bilan de la mise en œuvre des actions du DOCOB : il s'agira de :

- présenter une synthèse des réalisations menées depuis 6 ans ;
- vérifier que les objectifs de gestion ont été atteints en comparant les résultats des actions réalisées aux prévisions (bilan technique et financier) ;
- évaluer la pertinence des actions de gestion ;
- dresser un nouvel état des lieux des milieux naturels (évaluation de l'évolution et de l'état de conservation des habitats) ;
- renseigner sur la perception de la démarche par les principaux partenaires ;
- identifier les problématiques et les points de blocages.

2^{ème} partie - Réactualisation du DOCOB : A partir des résultats du bilan, il est proposé :

- l'actualisation des objectifs de gestion et des actions ;
- une nouvelle planification pour leur réalisation ainsi qu'une évaluation financière.

Cette deuxième partie sera présentée sous forme de « fiches action ».

1^{ère} partie

Bilan de la mise en œuvre des actions du DOCOB



1. Présentation du site Natura 2000 du Mont-Bar

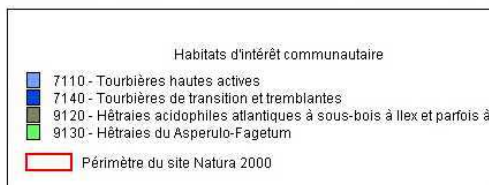
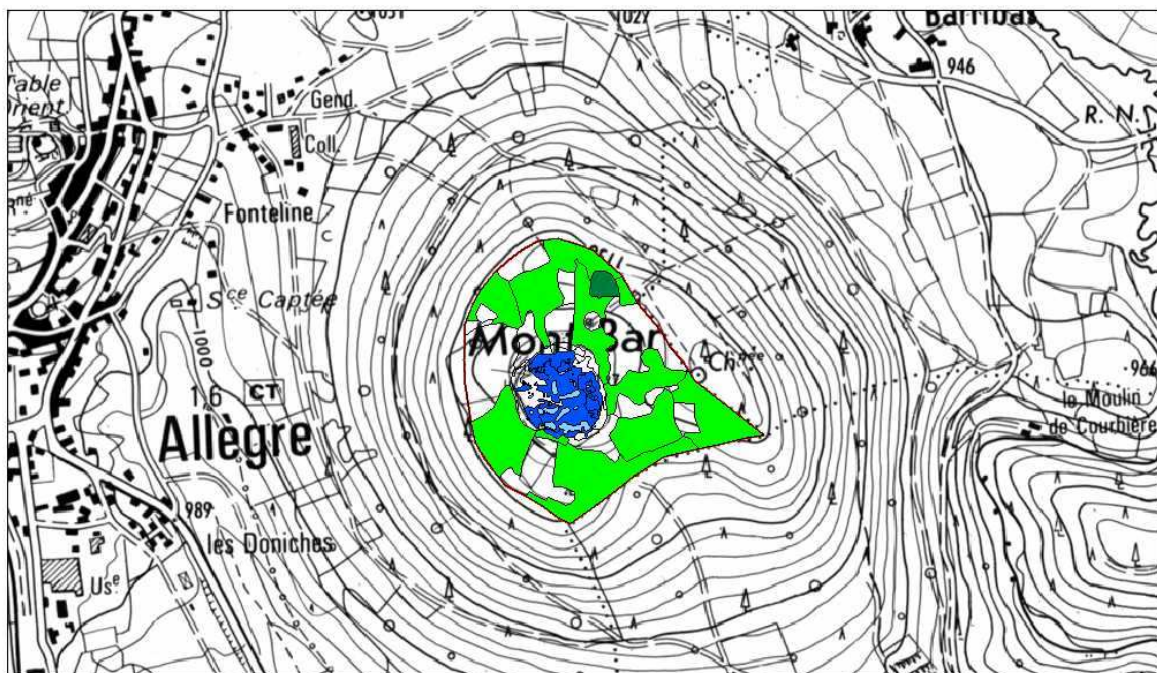
Site naturel remarquable du Nord du département de la Haute-Loire, le volcan du Mont-Bar domine les bourgs d'Allègre, Céaux d'Allègre et Monlet. Culminant à 1150 m, le Mont-Bar se situe à l'extrémité Sud du territoire du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Le cratère du Mont-Bar figure parmi les sites prioritaires du département au titre de sa politique d'espaces naturels sensibles. La tourbière du Mont-Bar ainsi qu'une parcelle attenante font également l'objet depuis le 20 juillet 1990 d'une mesure de protection réglementaire de type réserve naturelle régionale.

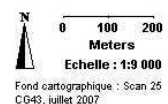
Ce site, d'une superficie de 18 ha a été désigné Sites d'Importance Communautaire au regard de la présence de trois habitats de l'annexe I de la Directive :

- **tourbières hautes actives** (habitat prioritaire - code Natura 2000 : 7110) ;
- **tourbières de transition** - tremblants (code Natura 2000 : 7140) ;
- **hêtraies à Aspérule** (code Natura 2000 : 9130).

Il faut également souligner la présence marginale d'une Hêtraie acidiphile atlantique relevant de l'annexe I de la Directive Habitats. Cet habitat est très localisé sur le site et ne constitue pas un enjeu majeur de conservation.



Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du Mont-Bar



2. Synthèse des réalisations menées depuis 6 ans

Les préconisations de gestion ont été définies sur la base du constat des atteintes et des menaces suivantes :

- menaces liées à la fréquentation touristique (pénétration dans la tourbière, circulation motorisée sur le site) ;
- menaces liées à la gestion forestière (40 % des propriétaires concernés ne sachant pas quelle gestion appliquer, besoin d'assurer une gestion technico-économique viable) ;
- menaces liées aux dynamiques d'évolution des milieux naturels (évolution de la tourbière, faible régénération du hêtre au détriment du sapin).

Ces actions se déclinent en plusieurs niveaux d'intervention :

- aspects réglementaires ;
- communication / sensibilisation ;
- aménagements ;
- mesures de gestion ;
- protocoles de suivis scientifiques.

2.1 Aspects réglementaires

Deux actions sont concernées par cette catégorie :

- le statut juridique du chemin de pourtour de la tourbière :

En 1998, le chemin du pourtour de la tourbière était privé (servitude d'exploitation). Afin de clarifier la nature des responsabilités en cas d'accident et les obligations d'entretien des sentiers en cas de dégradation, deux possibilités ont été offertes aux propriétaires :

- acquisition du chemin par la commune afin de classer ce dernier dans le domaine privé : 13 propriétaires sur 18 ont accepté de vendre leur parcelle ;
- signature d'une convention de passage avec le Conseil Général : 2 propriétaires sont concernés.

Trois propriétaires n'ont accepté aucune des propositions. Le Conseil Général en partenariat avec la commune d'Allègre et le Syndicat des sylviculteurs démarcheront une dernière fois les réfractaires courant 2006 afin qu'ils prennent conscience de leur responsabilité en cas d'accident. La signature d'une convention de passage leur sera de nouveau proposé.

- la réglementation de la circulation des véhicules motorisés :

Afin de limiter les perturbations liées à la circulation des véhicules à moteur autres que ceux voués à l'exploitation sylvicole (4x4 et motos « vertes », une réglementation a été mise en place à partir de 1993 et 1996 sur le site du Mont-Bar. Celle-ci ne couvre actuellement que les communes d'Allègre et Céaux d'Allègre. Cette action avait pour objectif d'étendre la réglementation sur le territoire de Monlet. La commune de Monlet n'a à ce jour pas pris d'arrêté municipal.

2.2 Communication / sensibilisation

La fréquentation touristique fait partie des principales atteintes portées aux habitats. Depuis la réalisation du sentier de découverte de 1997, plusieurs axes de pénétration dans la tourbière sont apparus. L'étude de fréquentation touristique de 1999 a révélé qu'il n'y avait pas de

surfréquentation dangereuse sur la tourbière ou la hêtraie à Aspérule. Néanmoins, afin de limiter les couloirs de pénétration dans la tourbière, il a été décidé de :

- réaliser une plaquette d'information rappelant l'intérêt écologique du site, sa vulnérabilité et la nécessité de respecter les habitats naturels ;
- organiser chaque année une journée de formation / sensibilisation à destination des prestataires de visites guidées.

Les journées de sensibilisation des prestataires de service au respect des milieux naturels fragiles du cratère, se sont déroulées en 2001, 2002 et 2003. Au total, trois journées ont été organisées, une demi-journée a été destinée chaque année aux acteurs du tourisme et une demi-journée aux prestataires d'animation et de visites guidées. Ces visites étaient destinées à faire découvrir ou mieux faire connaître le site, aussi bien d'un point de vue géologique, historique que du milieu naturel ainsi que la procédure Natura 2000 et les mesures préconisées dans ce cadre. Le bilan globalement positif de ces journées est synthétisé ci-dessous.

Tableau 1 : Bilan des demi-journées de sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme de 2001 à 2003

	2001	2002	2003
Nombres de personnes participantes	11 personnes	21 personnes	8 personnes
Composition	Riverains et personnel des offices de tourisme	Personnels des offices de tourisme	Loueurs de gîtes, président d'OTSI, riverains
Taux de participation	Bonne participation	Bonne participation	Bonne participation
Observations	Aucun prestataire hôtelier	Aucun loueur de gîtes	Diminution de la participation du fait que 2002 ait touchée de nombreux acteurs

La bonne participation des prescripteurs de visites sur l'ensemble des sessions de sensibilisation peut laisser espérer une bonne diffusion du message auprès d'un large public, sur le territoire de proximité et à distance.

Tableau 2 : Bilan des demi-journées de sensibilisation destinées aux prestataires d'animation et de visites guidées de 2001 à 2003

	2001	2002	2003
Nombres de personnes participantes	2 personnes	3 personnes	5 personnes
Composition	Accompagnateur en montagne et responsable de gîte de séjour	Animateurs patrimoine, responsable VVF	Personnel du CPIE du Velay
Taux de participation	Faible participation (2 sur 15 invités)	Faible participation (3 sur 12 invités)	Bonne participation

Peu de prestataires d'animation et de visites guidées ont pu être sensibilisés du fait d'une faible participation. L'ensemble du personnel du CPIE du Velay peut désormais informer le public sur la procédure Natura 2000.

Au vu de ce bilan, il a été décidé de ne pas reconduire cette campagne de sensibilisation et d'information en 2004, la majorité des prestataires de services en ayant déjà bénéficié les années précédentes.

D'autre part, la plaquette d'information et de sensibilisation réalisée par le Conseil Général dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et distribuée gratuitement aux offices de tourisme a été rééditée en 2001 en 5000 exemplaires.

A la demande de la DIREN Auvergne, un panneau d'information explicitant le protocole de suivi hydrologique a été installé en 2001 sur le site au niveau des appareils de mesure hydrologique.

2.3 Aménagements

Afin de limiter les couloirs de pénétration dans la tourbière, un renforcement de la signalétique au pourtour de la tourbière informant les visiteurs de l'existence d'un point de vue a été opéré en 2001. La figure 1 détaille la signalétique actuelle. Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Conseil Général a assuré le renouvellement du matériel dégradé en 2002 et 2005.

D'autre part et toujours dans un souci de protection de la tourbière, le Conseil Général a financé dans le cadre de sa mission d'entretien des espaces naturels sensibles l'installation d'une barrière végétale créant ainsi un obstacle à la pénétration dans la tourbière. Un premier dispositif avait été installé durant l'été 2002 au niveau des plus grosses trouées par enchevêtrement de troncs d'arbres et branchages. Ce dispositif concluant mais jugé pas assez dissuasif au vu des cheminements persistants, a été renforcé en 2005 par l'ajout d'un système d'obstacles avec enfoncement de pieux et fascinage, en deux grands endroits. Un effet positif a été constaté dès l'été 2005.



Barrières végétales installées en 2005

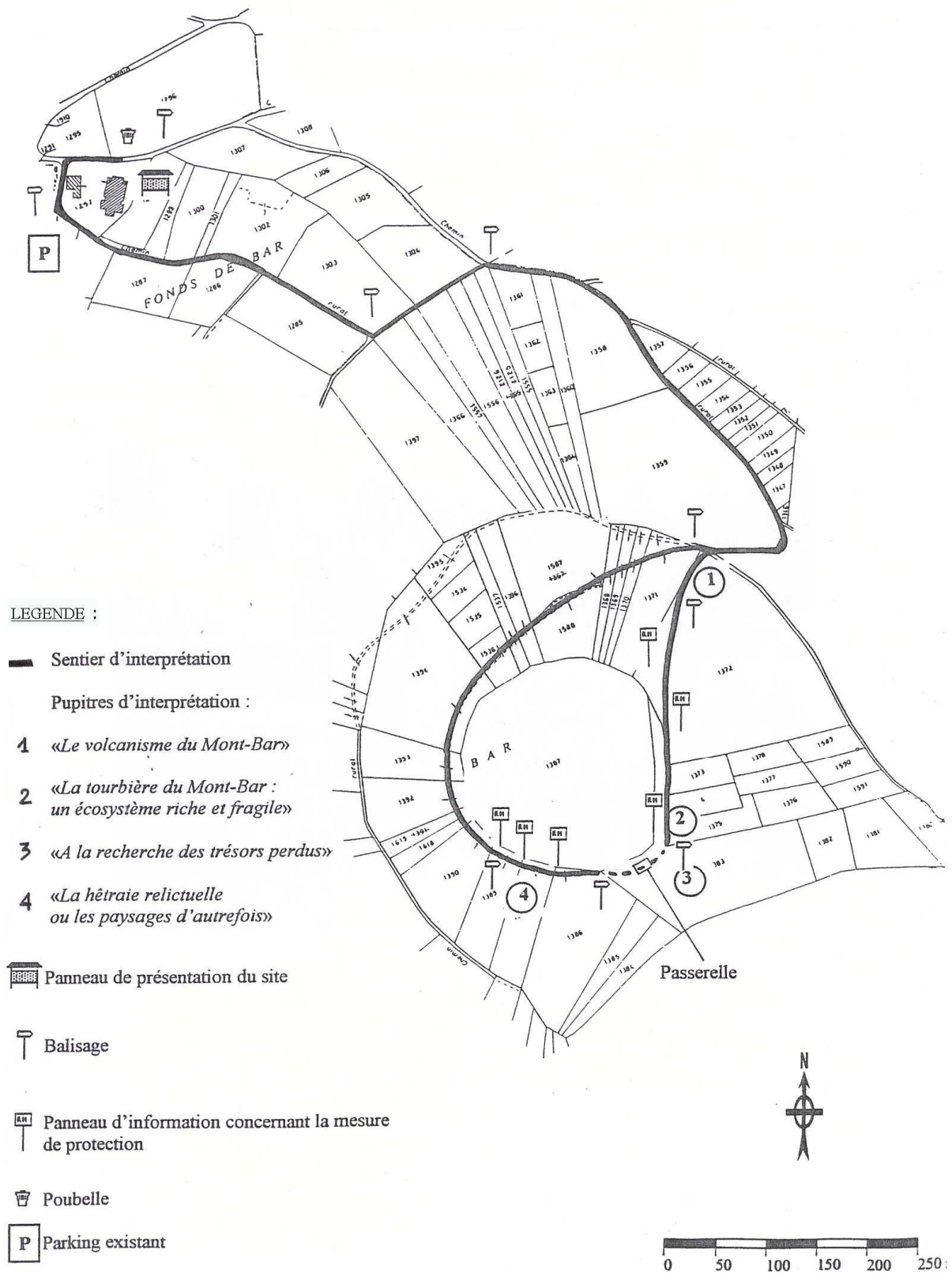


Figure 1 : Localisation des balises directionnelles et des panneaux d'information

2.4 Mesures de gestion

L'étude de caractérisation régionale de l'habitat « hêtraie à aspérule » que la DIREN Auvergne a confié au Conservatoire Botanique National du Massif-Central a permis de confirmer l'appartenance de la hêtraie du Mont-Bar à l'habitat 41.13 de la Directive Habitat qui revêt une forme à influence médio-européenne.

Au vu des incertitudes existantes quant au rattachement des hêtraies du Mont-Bar à ces habitats lors de l'élaboration du DOCOB en 1999, il n'était pas possible de définir des obligations de résultat par rapport aux objectifs Natura 2000. Toutefois, la hêtraie du Mont-Bar participant à la qualité paysagère et à la diversité écologique du site, trois objectifs avaient été fixés :

- préserver dans un bon état de conservation les hêtraies du Mont-Bar ;
- améliorer les potentialités d'expression de la hêtraie ;
- maintenir la qualité paysagère et la diversité écologique du site.

Afin de répondre à ces objectifs, deux types d'actions ont été menés sur la période 2000-2005 :

- l'animation auprès des propriétaires forestiers ;
- la mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole.

2.4.1 L'animation auprès des propriétaires forestiers

L'animation auprès des propriétaires forestiers a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des préconisations du DOCOB. L'exécution de ce travail d'animation a été confié au Centre Régional de la Production Forestière (CRPF) d'Auvergne et s'est déroulé en trois grandes étapes :

- évaluation de la faisabilité de créer une association syndicale libre de gestion ;
- concertation avec les propriétaires forestiers en vue de leur adhésion aux cahiers des charges du plan d'aménagement forestier intégrant les objectifs Natura 2000 et les contraintes d'exploitation ;
- animation auprès des propriétaires forestiers pour la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier.

Le regroupement des propriétaires forestiers était un préalable nécessaire du fait du morcellement important du foncier, des difficultés inhérentes aux conditions d'exploitation des parcelles et de commercialisation des produits d'exploitation et de la nécessité de définir un objectif commun à l'ensemble des propriétaires.

La possibilité de constituer une association syndicale libre a donc été étudiée par le CRPF. Les contacts pris pendant l'année 2001 avec les propriétaires ont souligné la difficulté de créer une telle structure. Les réflexions se sont réorientées vers une gestion en commun plus souple qui repose sur une animation forte auprès des propriétaires volontaires, afin de coordonner dans le temps les interventions sylvicoles et de confier à un seul intervenant, le Groupement des Propriétaires Forestiers de la Haute-Loire, l'exploitation des parcelles.

Au cours de l'année 2002, un travail important de concertation a été entrepris par le CRPF afin d'obtenir l'adhésion des propriétaires concernés au plan de gestion forestier. Une dizaine de propriétaires ont accepté le cahier des charges pour la gestion forestière de leurs parcelles, pour une superficie correspondant à la moitié du site Natura 2000.

Grâce à la mise en œuvre de Natura 2000, ces propriétaires ont ainsi l'opportunité de se regrouper pour que l'exploitation soit conduite en commun, et devienne donc plus intéressante pour toutes les parties.

Enfin, la mise en œuvre du plan de gestion a nécessité un accompagnement des propriétaires forestiers signataires des préconisations de gestion, ainsi qu'un suivi et une vérification du bon déroulement des opérations dans le respect du plan évoqué ci-dessus. Non programmée initialement dans le DOCOB, cette action d'animation auprès des propriétaires forestiers a été assurée par le CRPF d'Auvergne de 2002 à 2005.

2.4.2 La mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole

Sur les flancs du cratère du Mont-Bar représentant une quinzaine d'hectares, le massif forestier est varié, avec neuf types de peuplement identifiés, allant de la hêtraie et hêtraie-sapinière, habitat naturel d'intérêt communautaire, à une plantation de résineux tels que l'épicéa et le douglas, en passant par la sapinière. Ce massif est également très morcelé puisque divisé en 33 parcelles cadastrales gérées par une trentaine de propriétaires dont le Conseil Général de la Haute-Loire.

Cette situation induit des difficultés pour une exploitation des parcelles, cohérente et respectueuse du patrimoine naturel, ainsi que pour une commercialisation économiquement viable des produits d'exploitation.

Un plan d'aménagement forestier a ainsi été réalisé en 2001 avec le concours du Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne avec pour objectif de préserver voire restaurer les habitats naturels Natura 2000 présents sur le site. Cet outil de référence définit au niveau de chaque parcelle, les objectifs de gestion d'exploitation forestière à mettre en œuvre.

En 2002 et 2003, deux chantiers de gestion sylvicole en vue de favoriser la régénération naturelle de la hêtraie à Asperule odorante, l'un conduit à titre individuel, l'autre dans le cadre d'une gestion regroupée avec l'appui du Groupement des Propriétaires Forestiers de la Haute-Loire ont été menés.

Le GPF 43 a en effet été chargé de l'exploitation groupée des parcelles des propriétaires forestiers signataires des préconisations de gestion formulées dans le Document d'Objectifs. Au préalable, un important travail d'animation a été conduit par le CRPF Auvergne afin d'identifier les propriétaires volontaires au regroupement. Chaque propriétaire désireux de voir exploiter sa parcelle a été invité à adhérer au GPF 43. Cette incitation a été assurée par le CRPF Auvergne compte tenu de son rôle important en amont.

En 2003, les surcoûts induits par les préconisations Natura 2000 ont été facturés au Conseil Général sur la base des forfaits indiqués dans le plan d'aménagement forestier.

En 2005, un troisième chantier de gestion sylvicole a été conduit dans le cadre d'une gestion groupée. Le GPF a été chargé de l'exploitation.

Tableau 3 : Bilan des actions de gestion forestière réalisées dans le cadre de l'application du DOCOB

	Nb propriétaires	Nb parcelles	Type de peuplement	Surface parcourue (ha)	Volumes exploités	Taux de prélèvement	Catégorie de produits	Type d'opération	Remarques
2002	1	2	Futaie résineuse régularisé (Sapin)	1,302	77,72 m ³	?	?	Coupe d'amélioration	Marque de la coupe effectuée par le propriétaire. Vente directe à acheteur. Prise en charge des surcoûts d'exploitation
2003	4	8	Futaie régularisé feuillue (Hêtre) Futaie résineuse pure ou mélangée	2,147	167,88 m ³	?	3 commercialisées + 1 conservée en partie par les propriétaires (bois de chauffage)	Coupe d'amélioration	Prise en charge des surcoûts d'exploitation. Exploitation et commercialisation par GPF 43
2005	2	7	Futaie résineuse Futaie irrégulière mélangée	2,697	104,22 m ³	Entre 10 et 15 % du volume sur pied	2 commercialisées + 1 conservée par un propriétaire (bois de chauffage)	Coupe d'amélioration et coupe de jardinage	Exploitation et commercialisation par GPF 43
Total	6	17		6,146 ha	349,82 m³				

Remarques :

1 - Certaines parcelles ont été traitées sur deux années différentes. Le total du nombre de propriétaires et de parcelles ne reprend donc pas ce doublon.

2 - Un inventaire exhaustif, identifiant les essences et les diamètres des arbres a été réalisé en 2005. Le taux de prélèvement ne peut pas être évalué pour les années 2002 et 2003 (pas de comptage préalable effectué dans les parcelles concernées).

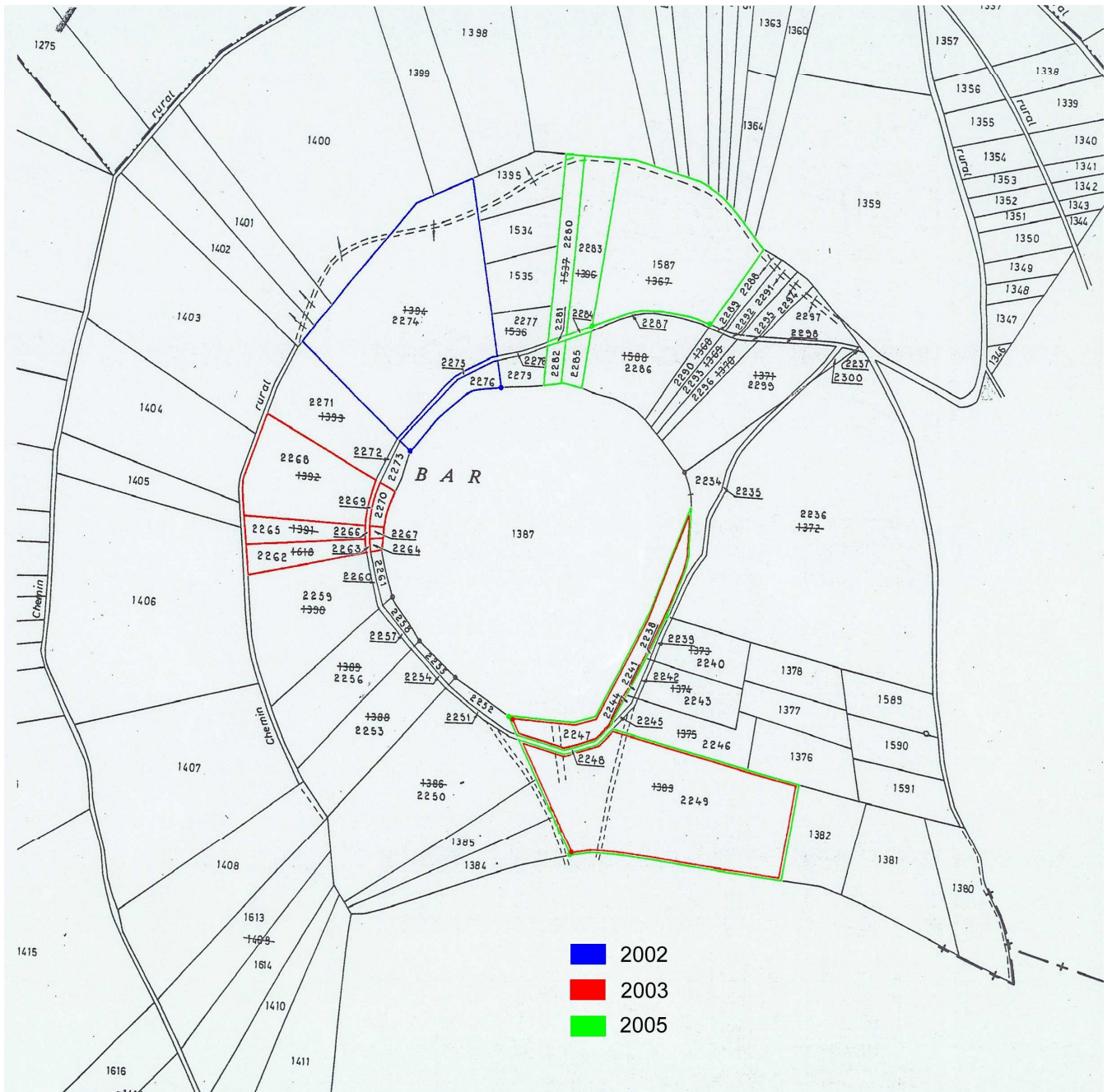


Figure 2 : Gestion forestière menée dans le cadre du DOCOB du Mont-Bar de 2000 à 2005

2.5 *Protocoles de suivis scientifiques*

Trois types de suivis ont été mis en place sur la période 2000 - 2005 :

- un suivi de la fréquentation touristique ;
- un suivi de l'état de conservation des habitats naturels ;
- un suivi hydrologique de la tourbière.

2.5.1 *Suivi de la fréquentation touristique*

La mise en place d'un tel suivi s'est avérée primordiale afin de quantifier la fréquentation et d'évaluer son augmentation, de suivre les impacts de cette dernière sur les milieux naturels et en particulier sur la tourbière et de mesurer les résultats des actions de sensibilisation mise en œuvre auprès du public.

L'installation d'un éco-compteur à capteur pyroélectrique au niveau du ponton enjambant l'ancien drain, en juillet 2001, a permis de suivre en continu sur l'année la fréquentation. Suite à des dysfonctionnements observés en 2001 et 2002, le Conseil Général a procédé en 2003 à un échange pour un système à dalle acoustique.

De 2001 à 2003, le CPIE du Velay a été chargé du suivi et des analyses quantitatives et qualitatives de la fréquentation. Le suivi quantitatif a consisté au relevé régulier de l'éco-compteur ainsi qu'à des comptages "manuels" permettant d'estimer la proportion du nombre de personnes non comptabilisées de façon automatique. En parallèle, une analyse des comportements du public au pourtour du site, un relevé des incidences de la fréquentation sur le milieu (cartographie des axes de pénétration au sein de la tourbière, localisation de déchets éventuels) ainsi qu'une information aux visiteurs qui le souhaitaient, ont été menés.

Des relevés hebdomadaires de l'éco-compteur pendant la période estivale puis mensuels le restant de l'année ont été effectués. Un comptage manuel sur cinq demi-journées par an a permis d'estimer la fiabilité de l'éco-compteur. Le principe d'étalonnage de l'éco-compteur a consisté à comparer la mesure réalisée par ce dernier et le nombre réel total de visiteurs comptabilisés par deux personnes placés à deux endroits différents afin de dénombrer tous les visiteurs qu'ils viennent d'Allègre ou de Céaux-d'Allègre.

Au regard des restrictions budgétaires pour les actions Natura 2000, le suivi de la fréquentation touristique du site a été allégé et a été assuré par le service environnement du Conseil Général en 2004 et 2005. Seul le relevé régulier de l'éco-compteur a donc été effectué sur ces deux années.

Tableau 4 : Récapitulatif des analyses quantitatives et qualitatives de la fréquentation de 2001 à 2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Fréquentation estivale	2547 visiteurs de juillet à mi-septembre (sans valeurs aberrantes)	2 792 visiteurs d'août à fin septembre	3 200 visiteurs de fin mai à fin août	2 700 visiteurs de juin à mi-septembre	5 758 visiteurs de juin à septembre
Fréquentation sur l'année ¹	?	6 300 visiteurs	4 200 visiteurs	4 500 visiteurs	3 500 visiteurs sans les valeurs aberrantes 4 500 visiteurs estimés
Comptage manuel	1410 visiteurs observés en juillet contre 1068 relevés par l'éco-compteur Fréquentation réelle équivaut à 132 % valeur relevée par l'éco-compteur	Valeurs éco-compteur non fiables. Pas possible d'extrapoler les résultats	30 % de visiteurs non enregistrés (tout les visiteurs ne passant pas sur le ponton ou problème de passage en groupe)	/	/
Incidence sur le milieu	Pas de détritus, ni de vandalisme	Plaques signalétiques fendues, sac de déchets retrouvé. Impact faible	Peu de déchets	Dégradation de plaques signalétiques	Dégradation de plaques après remplacement des plaques dégradées
Incidence sur la tourbière	Impact faible	Impact faible, piétinements plus accentués qu'en 2001 aux abords de la tourbière	Moins de piétinements dans la tourbière qu'en 2002	Piétinements dans la tourbière toujours observables	Piétinements dans la tourbière faible
Enquête auprès des visiteurs	Problème de signalisation au départ d'Allègre	Amélioration de la signalétique	Fléchage du sentier à améliorer	/	/
Observations	Dysfonctionnements de l'éco-compteur au mois d'août et début septembre	Dysfonctionnement à deux reprises	Reconstitution de barrières végétales avant saison touristique Remplacement éco-compteur	/	Dysfonctionnement à trois reprises (valeurs aberrantes en août et septembre) Ajout d'obstacles à plusieurs endroits

¹ : les valeurs de la fréquentation sur l'année sur celles relevées sur l'éco-compteur

2.5.2 Suivi de l'état de conservation des habitats naturels

Suivi de l'état de conservation des habitats tourbeux

L'une des menaces identifiées lors de l'élaboration du DOCOB est liée aux dynamiques d'évolution des milieux naturels. Elle est d'autant plus préoccupante que les scénarii d'évolution de la tourbière sont difficilement appréhendables. Seul un suivi régulier des habitats tourbeux peut permettre d'évaluer les risques de disparition des habitats tourbeux.

Deux types de suivis ont été définis :

- 7 carrés permanents (4 x4 m), matérialisés par des piquets, pour suivre l'évolution de la végétation par un relevé de l'ensemble des espèces présentes et un suivi de l'évolution des placettes ;
- installation de deux transects de 200 m de long matérialisés par un piquet à chaque extrémité, pour voir si les limites des groupements végétaux évoluent dans l'espace. Un relevé de toutes les espèces présentes tous les 2 mètres dans un cercle de 20 cm de diamètre, est effectué.

Le dispositif de suivi a été mis en place et l'état initial réalisé en 2000 par le CBNMC. Les relevés ont ensuite été effectués à raison d'une lecture des dispositifs tous les 2 ans soit en 2002 et 2004.

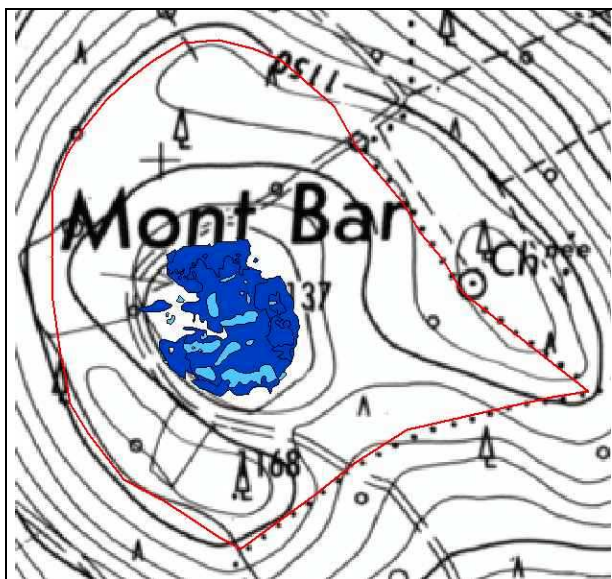


Figure 3 : Cartographie des habitats tourbeux



Figure 4 : Localisation des placettes et des transects

Tableau 5 : Bilan des suivis de l'état de conservation des habitats naturels de la tourbière

	2002	2004
Carré 1 : Magnocariçaies à Carex rostrata	Pas de modification sensible de la végétation par rapport à 2000	Pas de modification sensible de la végétation par rapport à 2002
Carré 2 : Magnocariçaies à Carex rostrata	Le tapis de sphaignes se maintient Evolution vers un certain atterrissement.	Le tapis de sphaignes est stable. Evolution vers un certain atterrissement.
Carré 3 : Tourbière de transition à Carex lasiocarpa	Evolution dans le sens d'un atterrissement	Ouverture du tapis herbacé liée au piétinement
Carré 4 : Parvocariçaie sur Sphaignes	Evolution dans le sens d'un assèchement de la végétation	Assèchement de la station. Apparition de ligneux.
Carré 5 : Coussins exondés à Sphaignes et Polytrics	Evolution dans le sens d'un assèchement de la végétation	Evolution dans le sens d'un assèchement de la végétation
Carré 6 : Coussins exondés à Sphaignes et Polytrics	Tendance à l'assèchement et apparition de ligneux	Tendance à l'assèchement consécutif à une évolution vers le haut-marais
Carré 7 : Ceinture arbustive à Saules	Pas de modification notable	Régression d'espèces héliophiles, densification du couvert des saules
Transect 1	Pas de modification sensible mais des tendances évolutives : - Atterrissement des formations périphériques - Assèchement des groupements centraux - Evolution des Parvocariçaies vers le Haut-marais	Pas de changements de position nets des ceintures de végétation. - Faible atterrissements des formations périphériques - Assèchement des groupements centraux - Evolution non claire des Parvocariçaie vers le Haut-marais
Transect 2	Idem transect 1	Confirmation tendance évolutive assèchement des Parvocariçaie

Au delà d'une stabilité générale des groupements végétaux qui semble traduire une relative lenteur des phénomènes dynamiques, des tendances semblent se dessiner :

- un atterrissement léger des Parvocariçaies sur Sphaignes et des Coussins exondés à Sphaignes et Polytrics ;
- une relative stabilité ou un faible atterrissement dans les Magnocariçaies et les tourbières de transition ;
- une stabilité des Saulaies périphériques ;
- une augmentation du nombre de germination de ligneux (tendance pas très nette dans les transects) et poursuite de la croissance des ligneux préexistant ;
- un léger piétinement de certains secteurs, lié aux divagations touristiques, dont l'impact est encore quasi imperceptible sur la composition floristique des végétations.

L'assèchement relatif des formations périphériques et centrales lié à l'atterrissement naturel sont des phénomènes parfaitement normaux dans ce type de tourbière. Ces zones tourbeuses se révèlent toujours globalement dans le même état qu'en 2000, les haut-marais sont encore actifs et aucune eutrophisation des tourbières de transition et magnocariçaies n'a été observée.

Toutefois, la prolifération de nombreuses germinations de ligneux dans tout le cratère et plus particulièrement à proximité de « noyaux » de semenciers, est à surveiller de près afin d'éviter un envahissement généralisé, phénomène qui peut être extrêmement rapide.

Enfin le suivi de 2004 montre que le piétinement s'est étendu depuis 2000, et ses conséquences pourraient être sérieusement préjudiciables au maintien des végétations turficoles. L'efficacité des barrières végétales installées en 2005 devra être mesurée et le cas échéant des alternatives telles que la mise en place d'un observatoire, devront être étudiées.

D'autre part et d'après les campagnes de terrain menées depuis 1999 par le CBNMC et la parution des cahiers d'habitats, il semblerait que les surfaces de tourbière de transition sont sous-estimées sur le site du Mont-Bar.

Suivi de l'état de conservation de la Hêtraie à aspérule

Concernant les habitats forestiers, la problématique est légèrement différente, l'évolution des milieux étant plus facile à appréhender. Ce suivi doit donc permettre de mesurer l'état de conservation de la Hêtraie à aspérule ainsi que la réponse des peuplements forestiers aux mesures de gestion mises en œuvre depuis 2002.

Le dispositif de suivi a été mis en place et l'état initial réalisé en 2000 par le CBNMC. En 2004, de nouveaux relevés phytosociologiques ont été réalisés et des placettes permanentes mises en place.

Le dispositif est le suivant :

- 3 placettes de suivi de 150 m² sur les parcelles acquises par le Conseil Général ;
- 12 relevés phytosociologiques répartis sur l'ensemble du site.

Dans chaque placette, un relevé phytosociologique a été réalisé, les arbres et arbustes ont été cartographiés par classe de taille et la mesure de la circonférence du tronc des ligneux a été effectuée en collaboration avec le CRPF.

Aucun changement majeur du tapis herbacé n'a été mis en évidence.

L'analyse des relevés conforte l'appartenance des hêtraies du Mont-Bar à l'habitat Natura 2000 « Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ». Les communautés du Mont-Bar sont à rapprocher de la Hêtraie-sapinière à Géranium noeux et Cardamine à sept folioles.

Il faut également souligner la présence marginale d'une Hêtraie acidiphile atlantique relevant de la Directive Habitats. Cet habitat est très localisé sur le site et ne constitue pas un enjeu majeur de conservation.

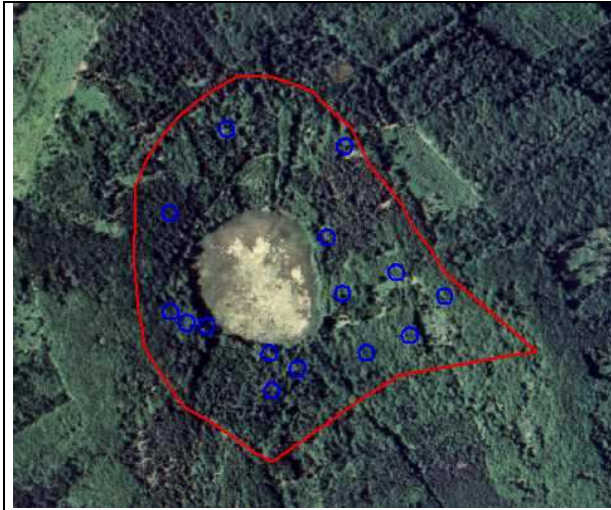


Figure 5 : Localisation des placettes et relevés phytosociologiques dans les hêtraies

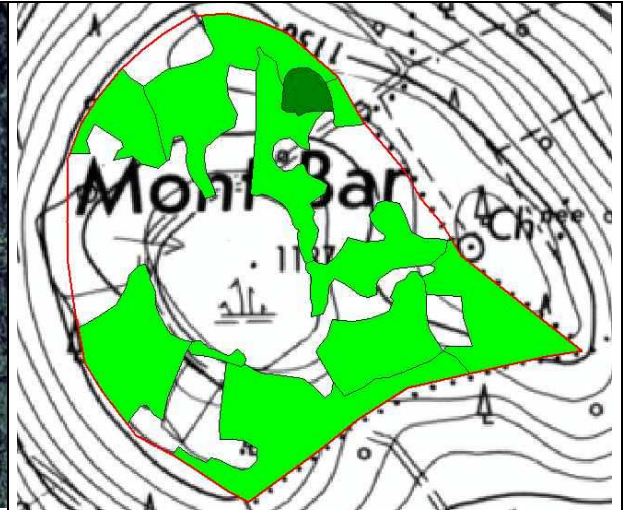


Figure 6 : Cartographie des habitats forestiers (étude CBNMC 2006)

2.5.3 Suivi hydrologique de la tourbière

Afin de permettre d'appréhender l'évolution de la tourbière du cratère du Mont-Bar, un suivi des paramètres hydrologiques est venu compléter le suivi des habitats tourbeux.

Les objectifs de ce suivi sont d'établir un bilan quantitatif de l'eau, de décrire l'évolution du niveau de l'eau libre de la nappe et d'appréhender le fonctionnement hydrologique de la tourbière.

Cette opération a consisté en l'installation de :

- quatre piézomètres : un en bordure immédiate de la tourbière (P1) destiné à mesurer le niveau d'eau de celle-ci, un second déporté de la tourbière (P2) destiné à mettre en évidence la présence éventuelle d'une nappe d'accompagnement pouvant alimenter la tourbière et en mesurer le niveau, deux autres enfin (P2 et P3), au centre de la tourbière visant à appréhender un éventuel « bombement de la nappe » et son évolution ;
- un pluviomètre couplé à une sonde de température afin de mesurer les précipitations sur le site (seules sont mesurées les précipitations « pluvieuses » en dehors de période de gel).



Figure 7 : Localisation du dispositif de suivi hydrologique

Ce suivi a été confié au Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN Auvergne et est mis en place depuis juillet 2000 pour les piézomètre et juillet 2001 pour le pluviomètre.

Bilan du suivi pluviométrique de 2002 à 2005

Pour 2002 et 2003, la moyenne annuelle des pluies a été relativement constante avec une répartition très inégale au cours de l'année. Toutefois, 2002 et 2003 peuvent être considérées comme 2 années atypiques et donc pas très représentatives.

Pour 2004 et surtout 2005, une baisse notable de la pluviométrie annuelle a été constatée.

Bilan du suivi piézométrique de 2000 à 2005

Le piézomètre situé en bordure immédiate de la tourbière est le piézomètre qui subit les plus fortes variations de niveau, ce qui signifie que la hauteur de la nappe au cœur de la tourbière est plus élevée qu'en périphérie (phénomène de bombement de la nappe).

Le piézomètre situé sur le flanc du caractère est sec depuis son installation. Il n'y a donc pas d'infiltration, ni d'écoulement hypodermique sur ce versant de la tourbière.

Sur plus de 5 années de suivi, le maximum a été enregistré en mai 2001 pour le P1, P2 et P3 et le minimum en août 2005 pour P2 et P3. Entre les deux, l'écart est de 0,52 m.

D'une manière générale, il a été constaté une remontée de la nappe assez brutale dès octobre avec un maximum en mai correspondant à la fin de la période de recharge de la nappe. Le niveau de la nappe fluctue à l'échelle de l'année mais il est relativement constant d'une année à l'autre (enfin d'année, le niveau retrouve sa cote initiale). Le bilan est donc largement positif.

3. Bilan technique et financier de la mise en œuvre

L'un des indicateurs permettant de vérifier que les objectifs de gestion ont été atteints est de comparer les résultats des actions réalisées aux prévisions.

Ce deuxième chapitre vise donc à réaliser :

- un bilan de l'état d'avancement et de réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs ;
- un bilan financier des actions engagées de 2000 à 2005.

3.1 Etat d'avancement et de réalisation des actions prévues dans le document d'objectifs

Le tableau ci dessous présente l'état d'avancement et de réalisation des actions mises en œuvre par année. Sont distinguées les actions réalisées, partiellement réalisées, non réalisées et non programmées initialement dans le document d'objectifs. Les actions partiellement réalisées, signifient que l'objectif initial n'a été que partiellement atteint.

Tableau 6 : Etat d'avancement et de réalisation des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB de 2000 à 2005

		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Remarques
Aspects réglementaires										
Statut juridique du chemin de pourtour de la tourbière		Commune d'Allègre	Cabinet Chalaye	☹						Action poursuivie jusqu'en 2005, 5 parcelles non acquises
Réglementation de la circulation des véhicules motorisés (commune de Monlet)		Commune de Monlet		☹						Action engagée en 2000 et poursuivie en 2001 (sans incidence financière)
Communication / Sensibilisation										
Réédition d'une plaquette de sensibilisation		CG 43	Agence Proverbe		😊		☹			Réimpression plaquette
Journée de sensibilisation des prestataires de services		CG 43	CPIE du Velay	☹	😊	😊	😊	☹		Action non reconduite en 2004
Installation d'un panneau d'information relatif au suivi hydrologique		CG 43	Ets Playbois		★😊					
Animation auprès propriétaires forestiers		CG43	CRPF		★😊					Incitation pour création ASL
Aménagement										
Renforcement du balisage au pourtour de la tourbière + entretien		CG 43	Lienhard, Detours		😊	★😊			★😊	Action prévue en 2000 réalisée en 2001. Entretien par Orfeuvre paysagiste.
Création obstacles autour tourbière		CG 43	Orfeuvre				★😊		★😊	
Mesures de gestion										
Rédaction plan de gestion sylvicole		CG 43	CRPF		😊					
Animation + suivi chantiers		CG 43	CRPF			★😊	★😊	★😊	★😊	Exploitation groupée via le GPF
Mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole		Etat CRPF	GPF			😊	😊	☹	😊	Difficulté d'application des Contrats Natura 2000.
Protocoles de suivi										
Acquisition et pose d'un éco-compteur		CG 43	Orfeuvre		😊		★😊			Changement du système en 2003
Suivi de la fréquentation touristique		CG 43	CPIE du Velay	☹	😊	😊	😊	☹	☹	Suivi quantitatif réalisé en 2004 et 2005 par le CG 43
Suivi de l'état de conservation de la hêtraie à Aspérule		CG 43	CBNMC					😊		
Suivi état de conservation des habitats tourbeux	Suivi floristique	CG43	CBNMC	😊		😊		😊		Le suivi floristique engagée en 1999 s'est poursuivie en 2000
	Suivi hydrologique	Etat	SEMA (DIREN)	😊	😊	😊	😊	😊		
Coordination des actions										
Réactualisation du DOCOB		Etat	CG43						😊	Action poursuivie en 2006

★ Non programmé initialement

☹ Non réalisé

☹ Partiellement réalisé

😊 Réalisé

3.2 Bilan financier des actions engagées de 2000 à 2005

Le bilan financier en recettes et dépenses est un indicateur de suivi de la mise en œuvre du DOCOB. Seront ainsi comparés l'évolution du budget au cours des six dernières années ainsi que le coût des actions engagées au coût prévisionnel des actions inscrits au DOCOB.

Il est important de noter que certaines actions mises en place n'ont pas été financées dans le cadre de Natura 2000. C'est par exemple le cas pour l'entretien du sentier d'interprétation, action non prévue dans le DOCOB qui a été financée dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département. Toutefois, le coût de ces actions ont été intégrés au bilan financier afin d'avoir une vision quasi exhaustive du coût de la gestion du site.

De même, certaines actions non prévues initialement (animation pour la gestion forestière, évaluation du DOCOB) ou dont la périodicité avait été sous-estimée (renforcement du balisage au pourtour de la tourbière), ont été financées dans le cadre de Natura 2000 et ont donc été intégrées à cette synthèse.

Au contraire, certaines actions réalisées et programmées dans le DOCOB ne sont pas rapportées dans ce bilan. C'est le cas du suivi hydrologique pris en charge directement par la DIREN Auvergne.

Enfin, le DOCOB n'a pas intégré l'animation de sa mise en œuvre en tant qu'action à part entière. Le temps de travail de l'animateur n'est donc pas intégré au bilan financier. La synthèse présentée ci-dessous donne donc qu'une approximation du coût réel de mise en œuvre du DOCOB. Aucune information ne pourra être donnée quant à l'activité de la structure animatrice (temps passé à l'animation).

3.2.1. Comparaison du budget avec la programmation du DOCOB

Le premier tableau présente le suivi budgétaire annuel par action sur la période 1999 - 2005. Il permet de comparer le budget prévisionnel programmé dans le DOCOB au budget réellement dépensé au cours de la mise en œuvre du DOCOB. Le budget prévisionnel du DOCOB a en effet été réajusté en fonction des besoins et des enveloppes budgétaires déléguées par les services de l'Etat puis validé par le Comité de Pilotage.

Tableau 7 : Suivi budgétaire annuel des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB sur la période 1999 à 2005

	Programmation DOCOB						Dépenses réelles							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Aspects réglementaires														
Statut juridique du chemin de pourtour de la tourbière		4 573 à 4 878 €						2 917 €						2114 €
Réglementation circulation véhicules motorisés (commune de Monlet)		Néant												
Communication / Sensibilisation														
Réédition d'une plaquette de sensibilisation			762 €		762 €				1 149 €					
Journée de sensibilisation des prestataires de services		381 €	381 €	381 €	381 €	381 €			457 €	335 €	335 €			
Installation d'un panneau d'information relatif au suivi hydrologique									235 €					
Animation auprès propriétaires forestiers									3 049 €					
Aménagement														
Renforcement du balisage au pourtour de la tourbière + entretien		152 €							172 €	715 €				870 €
Création obstacles autour tourbière												341 €		3000
Mesures de gestion														
Rédaction plan de gestion sylvicole									1 829 €					
Animation + suivi chantier												3 040 €	1 900 €	2 050 €
Mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole				6 098 €	6 098 €	6 098 €					3 738 €	2 360		
Protocoles de suivi														
Acquisition et pose éco-compteur		495 €							693 €			43 €		
Suivi de la fréquentation touristique		4 939 €	4 939 €	4 939 €	4 939 €	4 939 €			3 240 €	2 262 €	2 000 €			
Suivi de l'état de conservation de la hêtraie à Aspérule						610 €							800 €	
Suivi de l'état de conservation des habitats tourbeux	6 799 €	11 030 €		4 711 €			3 735 €		4 848 €		3 200 €		3 200 €	
Coordination des actions														
Evaluation du DOCOB, élaboration d'un nouveau plan de gestion														2 912 €
TOTAL	6799 €	21875€	6 082€	16129€	12180€	15763€		7765 €	10824€	10250€	8119 €	5900 €	10946 €	

Remarques sur le tableau :

Les cases grisées sont les actions non prévues initialement au DOCOB.

L'animation auprès des propriétaires forestiers a été scindée en deux sur le tableau précédent :

- une partie intégrant le volet « communication / sensibilisation » : il s'agit de la phase de concertation avec les propriétaires en vue de créer une ASL et de présentation des mesures de gestion préconisées ;
- une autre partie intégrant le volet « mesures de gestion » : il s'agit de la phase d'information des propriétaires forestiers et de suivi, contrôle et réception des chantiers d'exploitation pour vérification de la conformité des travaux avec les cahiers des charges du plan de gestion forestier.

Le coût de l'entretien des équipements du sentier d'interprétation (remplacement ou nettoyage des plaques en lave émaillée, remplacement des supports bois) a été intégré à l'action « renforcement du balisage ». Cette action a été prise en charge par le Conseil Général.

Enfin, le coût du suivi des habitats tourbeux de l'année 2000 comprend l'installation des piézomètres.

Le tableau 8 fait la synthèse du coût total de la mise en œuvre du DOCOB par actions et permet de le comparer au coût prévisionnel.

On peut ainsi remarquer que les actions non prévues initialement représentent une part non négligeable du budget total. On citera l'animation auprès des propriétaires forestiers (19% en cumulant la partie communication et la partie mesures de gestion), la création d'obstacles à la pénétration dans la tourbière (6 %) et la réactualisation du DOCOB (5 %).

Tableau 8 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par actions sur les six années de mise en œuvre du DOCOB

	Coût prévisionnel	%	Coût réel	%
Aspects réglementaires				
Statut juridique du chemin de pourtour de la tourbière	4 878	6,19	5 031	9,35
Réglementation de la circulation des véhicules motorisés sur la commune de Monlet	Néant		Néant	
Communication / Sensibilisation				
Réédition d'une plaquette de sensibilisation	1 524	1,93	1 149	2,14
Journée de sensibilisation des prestataires de services	1 905	2,42	1 127	2,09
Installation d'un panneau d'information relatif au suivi hydrologique			235	0,44
Animation auprès des propriétaires forestiers			3 049	5,67
Aménagement				
Renforcement du balisage au pourtour de la tourbière	152	0,19	1 757	3,27
Création d'obstacles à la pénétration dans la tourbière			3 341	6,21
Mesures de gestion				
Rédaction plan de gestion sylvicole			1 829	3,40
Animation			6 990	12,99
Mise en œuvre des travaux de gestion sylvicole	18 294	23,21	6 098	11,33
Protocoles de suivi				
Acquisition et pose d'un éco-compteur	495	0,63	736	1,37
Suivi de la fréquentation touristique	24 695	31,33	7 502	13,94
Suivi de l'état de conservation de la hêtraie à Aspérule	610	0,77	800	1,49
Suivi de l'état de conservation des habitats tourbeux	26 275	33,33	11 248	20,91
Coordination des actions				
Evaluation du DOCOB, élaboration nouveau plan de gestion			2 912	5,41
Total	78 828 €	100 %	53 804 €	100 %

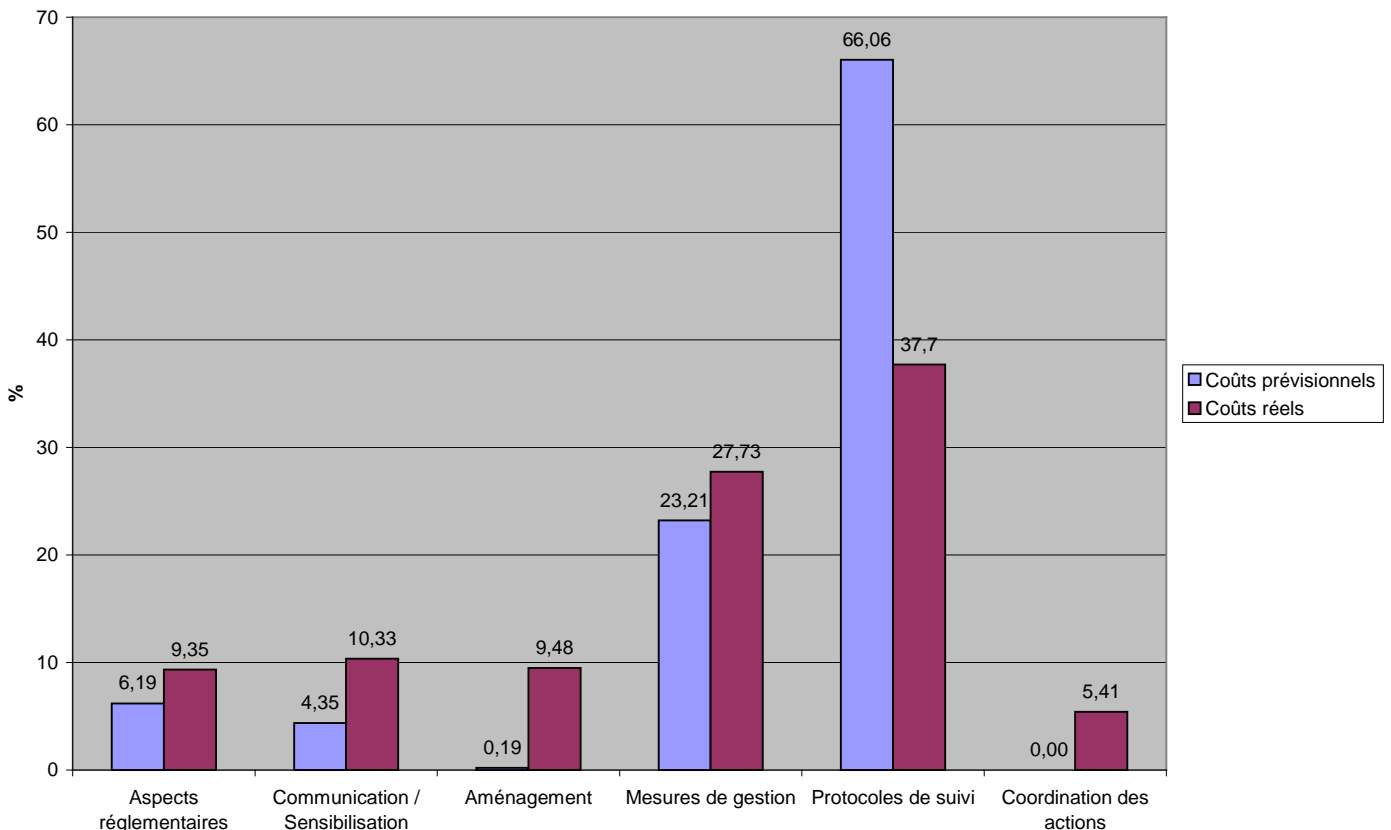
Il est également intéressant de connaître les sommes engagées par catégorie d'intervention. Cinq catégories sont distinguées :

- Aspects réglementaires
- Communication / Sensibilisation
- Aménagement
- Mesures de gestion
- Protocoles de suivi
- Coordination des actions

Tableau 9 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par catégorie d'intervention sur les six années de mise en œuvre du DOCOB

	Coût prévisionnel	%	Coût réel	%
Aspects réglementaires	4 878	6,19	5 031	9,35
Communication / Sensibilisation	3 429	4,35	5 560	10,33
Aménagement	152	0,19	5 098	9,48
Mesures de gestion	18 294	23,21	14 917	27,73
Protocoles de suivi	52075	66,06	20 286	37,70
Coordination des actions	0	0	2 912	5,41
Total	78 828 €	100 %	53 804 €	100 %

Graphique 1 : Comparaison entre le coût prévisionnel et le coût réel des dépenses engagées par catégorie d'intervention sur les six années de mise en œuvre du DOCOB



La différence entre le coût prévisionnel et le coût réel s'explique dans la plupart des cas, par le fait que certaines actions réalisées n'avaient pas été prévues dans le DOCOB. Ainsi cette différence s'explique par l'animation auprès des propriétaires forestiers pour le volet « communication / sensibilisation », par la création d'obstacles autour de la tourbière et l'entretien du balisage pour le volet « aménagement » et la réactualisation du DOCOB pour le volet « coordination des actions ».

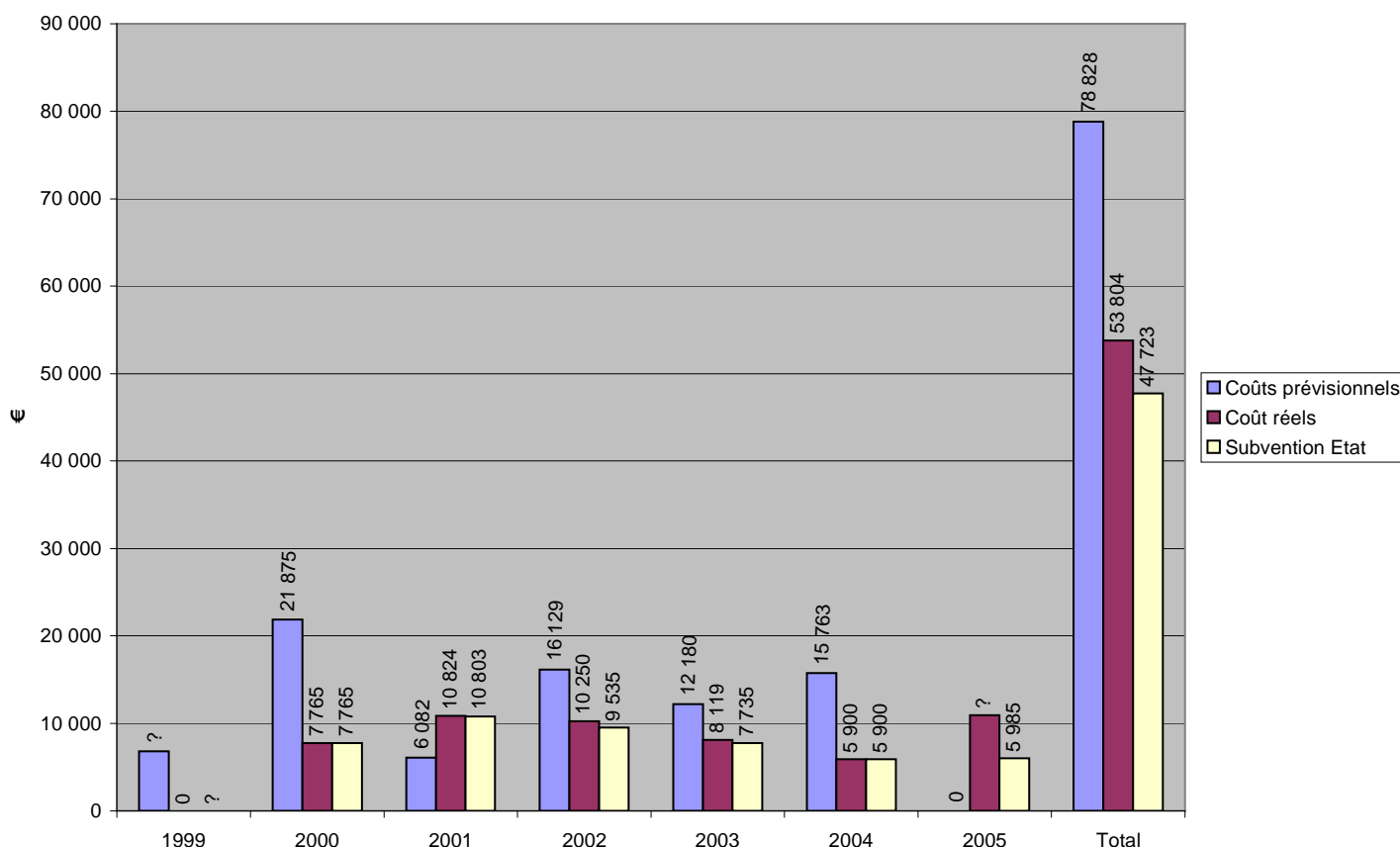
Seul le volet « protocoles de suivi » présente un coût prévisionnel largement supérieur au coût réel. Ce résultat s'explique en grande partie par le fait que le coût du suivi hydrologie n'a pas été

intégré à cette synthèse. D'autre part le suivi de la fréquentation touristique a été limité à un suivi quantitatif en 2004 et 2005 par manque de budget. Le coût de l'investissement en temps n'a pas non plus été intégré au budget engagé.

Tableau 10 : Comparaison entre le coût prévisionnel, le coût réel des dépenses engagées et les subventions attribuées par l'Etat sur les six années de mise en œuvre du DOCOB

	Coûts prévisionnels	Coûts réels	Subvention Etat
1999	6 799	?	?
2000	21 875	7 765	7 765
2001	6 082	10 824	10 803
2002	16 129	10 250	9 535
2003	12 180	8 119	7 735
2004	15 763	5 900	5 900
2005	?	10 946	5 985
Total	78 828 €	53 804 €	47 723 €

Graphique 2 : Comparaison entre le coût prévisionnel, le coût réel des dépenses engagées et les subventions attribuées par l'Etat sur les six années de mise en œuvre du DOCOB



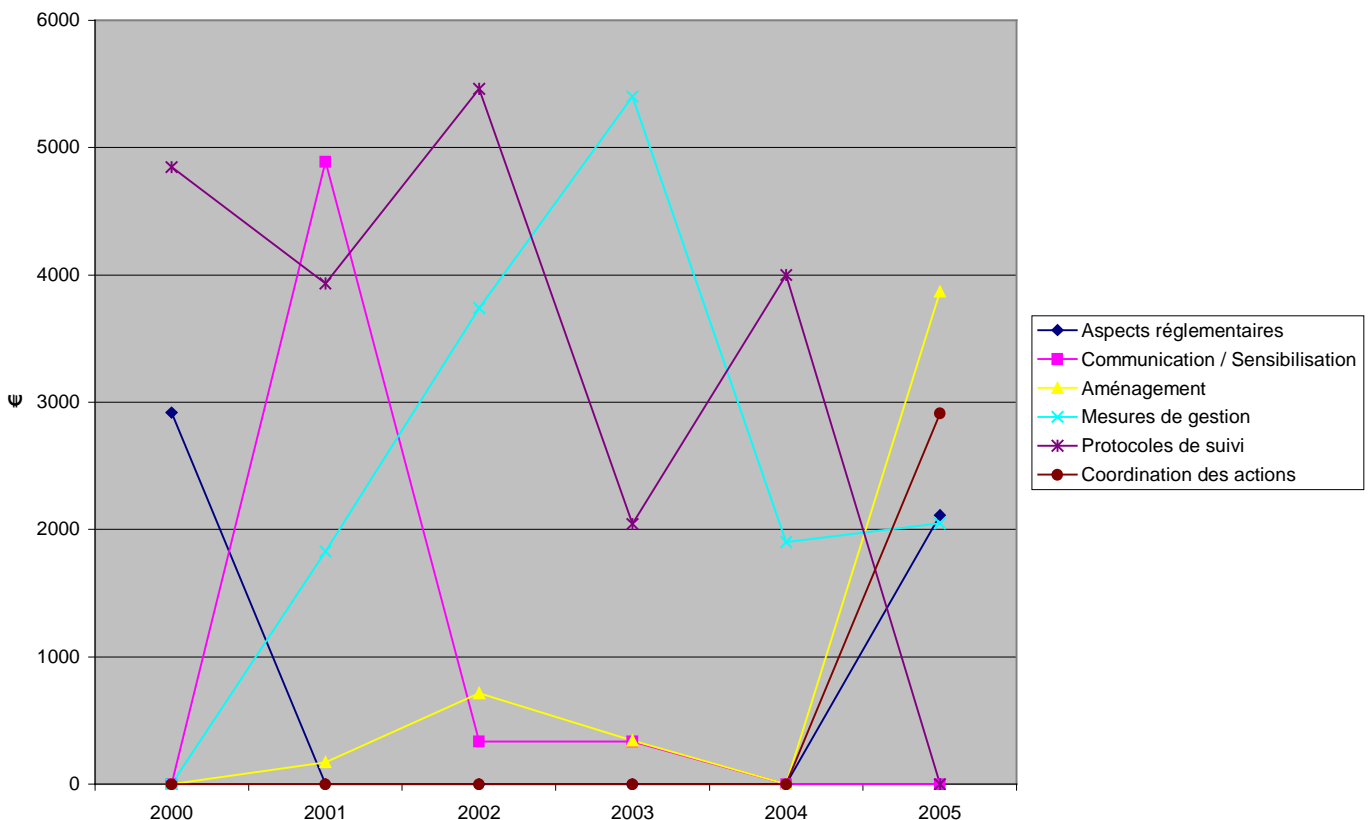
Le graphique 2 met en évidence les écarts entre les montants financiers engagés pour la mise en œuvre et les programmations initiales du DOCOB. On peut constater que 68 % du budget prévisionnel a été réellement consommé. Ainsi même l'ajout des actions non programmées initialement ne permet pas de compenser la différence. Cet écart peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- la proportion d'actions non réalisées (cf. tableau 6) : raison non prépondérante ;
- la sur-estimation de certaines actions notamment par rapport aux mesures de gestion sylvicole du fait que les surcoûts liés à la sauvegarde du site ne soit plus indemnisés à partir de 2003 ;
- la non intégration dans les montants financiers engagés du coût onéreux du suivi hydrologique ;
- le manque de budget.

On peut ainsi retracer succinctement les raisons des écarts entre le budget prévisionnel et réel par années :

- 2000 : la plupart des actions prévues ont été reportées en 2001 + non intégration du coût du suivi hydrologique ;
- 2001 : le coût réel supérieure au coût prévisionnel s'explique par le report des actions de 2001 et la réalisation d'actions non programmées ;
- 2002 : sur-estimation de certaines actions ;
- 2003 : sur-estimation de certaines actions ;
- 2004 : manque de budget.

2.2.2. Evolution du budget au cours des six années de mise en œuvre par catégorie d'intervention



Les courbes d'évolution des catégories « aspects réglementaires » et « coordination des actions » ne sont pas représentatives des actions menées. En effet la courbe du coût de l'acquisition du chemin de pourtour de la tourbière ne fait que retracer la demande d'acompte en 2000 et de solde en 2005 tandis que l'action s'est déroulée sur plusieurs années. De même la courbe représentant la catégorie « coordination des actions » ne reflète pas l'activité de la structure animatrice à savoir l'animation, la gestion administrative et financière.

Ce graphique reflète l'effort de communication réalisés lors de la deuxième année de mise en œuvre du DOCOB (sensibilisation des acteurs du tourisme et des propriétaires forestiers, information du public par l'intermédiaire d'installation de panneaux ou de la plaquette de sensibilisation).

Concernant le volet « aménagement », le pic de 2005 s'explique par le renforcement conséquent de la barrière végétale à plusieurs endroits autour de la tourbière.

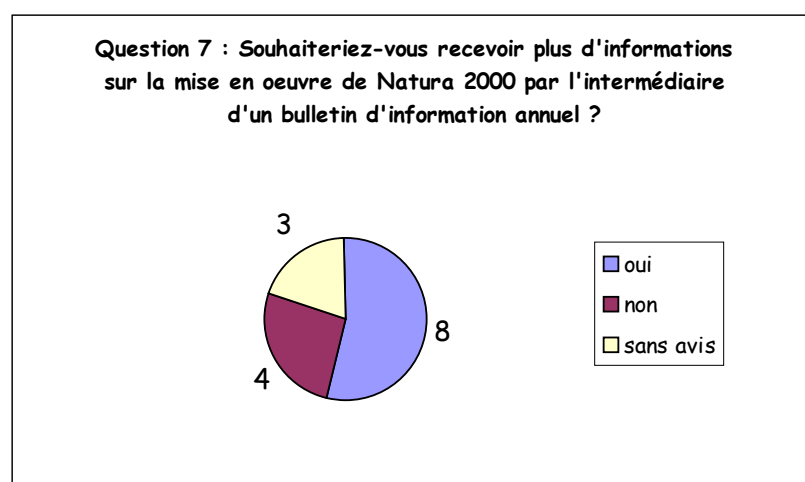
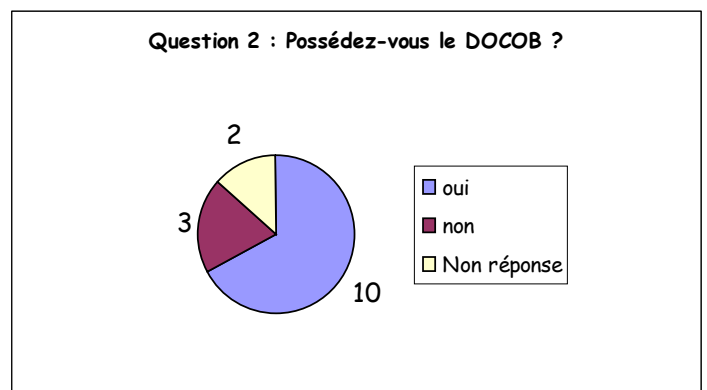
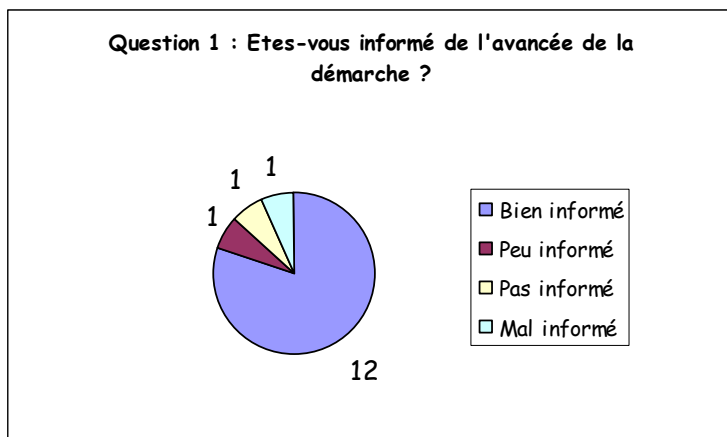
4. Evaluation de la perception de la mise en œuvre du Document d'objectifs par les principaux partenaires

Une consultation de l'ensemble des membres du comité de pilotage a été réalisée afin de connaître leur perception sur la mise en œuvre du document d'objectifs sur la période 2000-2004. Ainsi 27 questionnaires ont été envoyés. Le taux de réponse est de 55 % (15 réponses sur 27 questionnaires envoyés).

Le questionnaire permettait d'aborder 3 sujets relatifs à la mise en œuvre du DOCOB :

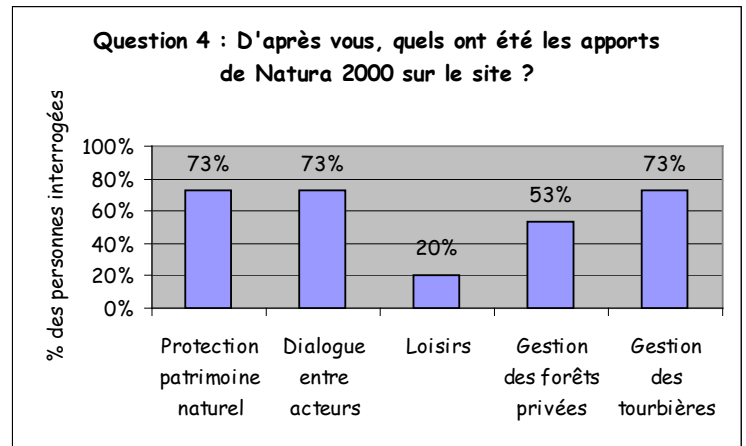
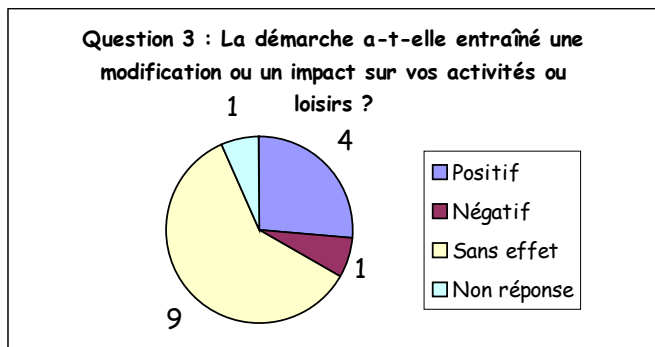
- niveau d'information général sur la démarche (question 1, 2 et 7) ;
- effets et apports de la démarche (question 3 et 4) ;
- implication et connaissance des réalisations concrètes (question 5 et 6).

4.1. Niveau d'information général



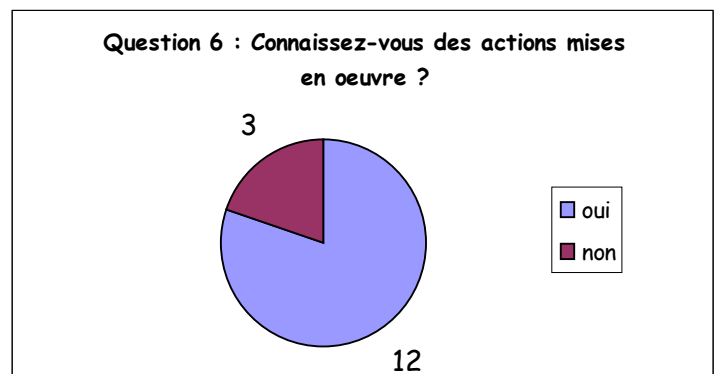
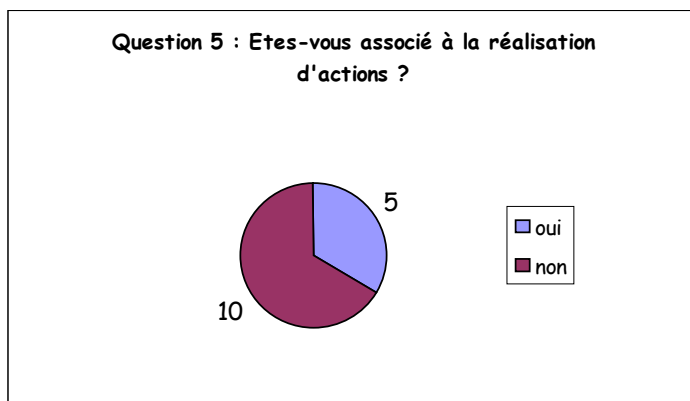
80 % des personnes ayant répondu au questionnaire estiment être bien informés et 66 % d'entre eux possèdent le DOCOB. Cependant, plus de 50% des membres du comité de pilotage souhaitent recevoir plus d'informations sur la mise en œuvre de Natura 2000. Cette demande émane principalement des élus tandis que la quasi-totalité des partenaires techniques n'en n'éprouvent pas le besoin.

4.2. Impacts et apports de la démarche



Pour la majorité des acteurs interrogés, la démarche n'a entraîné aucune modification ou impact sur leurs activités ou loisirs. Plus de 70 % des membres du comité de pilotage estiment que Natura 2000 a permis d'assurer la protection du patrimoine naturel, la gestion de la tourbière et d'instaurer un dialogue entre les acteurs.

4.3. Implication et connaissance des réalisations



Le suivi de la fréquentation touristique et la gestion sylvicole sont les deux actions les plus connues.

Globalement, les acteurs se sentent concernés par la démarche et connaissent les principales actions mises en œuvre malgré qu'ils soient peu nombreux à être associés à la réalisation d'actions.

5. Identification des problématiques et points de blocage

Les évolutions du cadre juridique et méthodologique national ont rendu le contenu du DOCOB du Mont-Bar insuffisant.

En effet, les conditions d'application de Natura 2000 en France ont été établies par l'Ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets d'application du 8 novembre et du 20 décembre 2001. Plusieurs circulaires sont venues préciser les modalités de mise en œuvre concrète de la démarche au niveau local.

Outre les cadres méthodologiques inexistant à l'époque de son élaboration, la version initiale du DOCOB laisse apparaître certaines lacunes.

Un objectif évident n'a pas été intégré en tant que tel : celui d'animer la mise en œuvre du DOCOB. En effet, sans une volonté et des moyens d'animation, l'essentiel des ambitions de la démarche Natura 2000 seraient non suivies de réalisations.

De même, aucun indicateur de suivi n'a été défini dans le DOCOB, ce qui rend le travail d'évaluation difficile.

Le site Natura 2000 recèle une richesse floristique et faunistique certainement plus importante que nos connaissances et qu'il convient également de conserver. Des compléments d'inventaires, non programmés dans la première version du DOCOB, pourraient être proposés pour les six années à venir, notamment pour les oiseaux, les chauves-souris et les libellules. La *Buxbaumie viridis*, espèce végétale d'intérêt communautaire, pourrait en particulier être recherchée sur le site, cette espèce ayant déjà été observée.

D'autre part, l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux est un facteur non négligeable dans la mise en œuvre du DOCOB, et qui a joué sur ce site sur l'état de réalisation du volet « aspects réglementaire ».

Enfin le morcellement important du foncier a été perçu comme un frein majeur à la mise en œuvre des préconisations du document d'objectifs.

2^{ème} partie

Réactualisation du DOCOB



PROGRAMME D'ACTIONS

ACTIONS DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION

COOR - Animation du document d'objectifs.....	33
COM - Sensibilisation du public.....	34

ACTIONS DE GESTION

REGL - Réglementation de la circulation des véhicules motorisés	36
AME1 - Rénovation du sentier d'interprétation.....	37
AME2 - Protection de la tourbière.....	39
GEST1 - Gestion de la tourbière	40
GEST2 - Gestion des milieux forestiers	41

ACTIONS DE SUIVI

SUI1 - Suivi de la fréquentation touristique.....	43
SUI2 - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels.....	44
SUI3 - Suivi hydrologique de la tourbière.....	45
SUI4 - Inventaires complémentaires	46

ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Code de l'action : COOR

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

Le Conseil Général de la Haute-Loire est depuis octobre 1998 la structure animatrice pour la mise en œuvre du document d'objectifs du cratère du Mont-Bar. Le Conseil Général assure l'animation et la coordination du DOCOB, un appui technique et le suivi administratif du DOCOB. Un bilan de la mise en œuvre des actions devra régulièrement être effectué, la pertinence des actions de gestion évaluée et actualisée avec une nouvelle planification pour leur réalisation. Cette démarche de bilan-évaluation de la mise en œuvre du DOCOB nécessite alors la mise en place d'un cadre méthodologique et d'outils informatisés.

OBJECTIFS

- Assurer le bon fonctionnement de la phase d'application du DOCOB et de son programme d'actions ;
- Maintenir une dynamique et l'implication des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 ;
- Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation du DOCOB ;
- Permettre le stockage, la consultation et la mise à jour des données.

DESCRIPTION

- Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB et l'application des mesures de gestion, assurer la mise en place et le suivi des actions et animer les différentes rencontres et réunions avec les acteurs locaux ;
- Construction d'un Système d'Information Géographique pour l'enregistrement et la mise à jour des suivis des habitats ;
- Mise en place de tableau de bord de suivi des actions ;
- Réalisation du bilan de la mise en œuvre des actions du DOCOB, actualisation des objectifs de gestion et des actions et proposition d'une nouvelle planification pour leur réalisation et d'une évaluation financière.

PARTENAIRES

Comité de suivi

COUTS

	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Animation	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Construction d'un SIG	?	?	?	?	?	?
Réactualisation du DOCOB						6 000 €

INDICATEUR DE SUIVI

Calendrier de réalisation des actions, rapport annuel de mise en œuvre des actions, nombre de réunions organisées, mise en place du SIG et niveau d'actualisation

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Code de l'action : COM

Priorité de mise en œuvre : **

CONSTAT

Le site du Mont-Bar est un espace naturel sensible et fragile dont chaque acteur et usager doit se sentir responsable. La préservation de ce patrimoine sera d'autant plus efficace en diffusant une meilleure connaissance du site et en favorisant son appropriation. Population locale, propriétaires forestiers, visiteurs et acteurs du territoire devront être informés de l'intérêt écologique du site et de la nécessité de le préserver.

Le premier DOCOB a permis de réaliser une plaquette d'information du site et d'organiser des journées de formation / sensibilisation à destination des prestataires de visites guidées.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les professionnels du tourisme à la préservation du site ;
- Informer et sensibiliser les visiteurs (grand public, scolaires ...) au respect du site et à la sauvegarde des milieux naturels;
- Diffuser une meilleure connaissance du site et favoriser l'appropriation du site et de la démarche Natura 2000 par la population locale ;
- Faciliter la gestion des forêts privées en intégrant les enjeux de la Directive Habitats par une sensibilisation et une formation appropriée des propriétaires forestiers privés ;

DESCRIPTION

Réalisation d'une nouvelle plaquette d'information rappelant l'intérêt écologique du site, sa vulnérabilité et la nécessité de respecter les habitats naturels.

Rédaction et diffusion d'un bulletin d'information destiné à informer la population locale et le comité de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB.

Organisation de journée de sensibilisation à destination des prestataires de visites guidées et des prestataires de service.

Organisation de visites guidées du site à destination de la population locale.

Réalisation d'animations sur le site selon la technique du maraudage pendant les périodes de plus forte fréquentation touristique (première quinzaine d'août).

Sensibilisation des scolaires (sorties découverte, création d'outils pédagogique en lien avec le projet de maison des jeunes).

Création d'une exposition sur le thème du volcanisme et du patrimoine naturel (projet Maison du Mont-Bar).

Information et sensibilisation des propriétaires forestiers privés.

PARTENAIRES

CPIE du Velay, CRPF, Nature Haute-Loire, professionnels de la communication

COÛTS

	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Plaquette d'information	2 000 €				600 €	
Bulletin d'information	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Journée de sensibilisation professionnels du tourisme		950 €			950 €	
Information propriétaires forestiers		2 050 €			2 050 €	
Visites guidées du site	600 €		600 €		600 €	
Sensibilisation scolaire	3 500 €		1 500 €		1 500	
Animation maraudage	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
TOTAL	8 900 €	5 800 €	4 900 €	2 800 €	8 500 €	2 800 €

INDICATEUR DE SUIVI

Calendrier de réalisation, nombres plaquettes diffusés, nombre de participants aux journées d'information

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES MOTORISES

Code de l'action : REGL

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

La fréquentation touristique est un enjeu important sur le site du Mont-Bar. Afin de concilier cet aspect avec la préservation des habitats naturels, il serait souhaitable de limiter l'accès des sentiers du Mont-Bar aux randonneurs et de réglementer l'accès des véhicules motorisés. Cette action déjà programmée dans le premier DOCOB n'a pas été réalisée.

OBJECTIFS

→ Etendre, en tant que de besoin, la réglementation limitant la circulation des véhicules à moteur sur le territoire de Monlet ;

DESCRIPTION

Afin de limiter les perturbations liées à la circulation des véhicules à moteur autres que ceux voués à l'exploitation sylvicole, un arrêté municipal pourrait être pris par la commune de Monlet afin que tout les accès au site soit réglementés (les communes d'Allègre et Céaux d'Allègre ont déjà pris des arrêtés).

PARTENAIRES

Commune de Monlet, P.N.R du Livradois Forez, Conseil Général

COUTS

Néant

INDICATEUR DE SUIVI

Mise en place d'un arrêté

RENOVATION DU SENTIER D'INTERPRETATION

Code de l'action : AME1

Priorité de mise en œuvre : *

CONSTAT

Une étude de fréquentation touristique réalisée durant l'été 2006 a permis d'évaluer le degré de satisfaction des visiteurs par rapport aux aménagements existants. Si les visiteurs sont satisfaits de la propreté du site, de la signalisation routière, ainsi que du nombre et du contenu des pupitres d'informations, près de 70 % des personnes interrogés jugent le balisage et l'état des sentiers peu voire pas satisfaisants. Plusieurs endroits du sentier sont effectivement sources d'erreurs par manque de bornes directionnelles ou de visibilité du balisage.

OBJECTIFS

- Améliorer le balisage notamment le balisage directionnel le long du sentier ;
- Informer et sensibiliser les visiteurs (grand public, scolaires ...) au respect du site et à la sauvegarde des milieux naturels ;
- Rendre le site communicant et démonstratif

DESCRIPTION

Remplacement du panneau d'accueil par un panneau explicatif sur l'intérêt écologique du site, sa vulnérabilité et la nécessité de le respecter ;

Pose de panneaux expliquant la gestion forestière sur le Mont-Bar (pourquoi les propriétaires laissent-ils des arbres morts ...) ;

Amélioration du balisage actuel par ajout de bornes directionnelles ou mise en place d'un nouveau dispositif de balisage et suppression des bornes actuelles ;

Entretien du sentier d'interprétation (remplacement des balises, panneaux, pupitre d'interprétation dégradés).

PARTENAIRES

CPIE du Velay, professionnels de la communication, PNRLF,

COÛTS

Conception, réalisation et pose du panneau d'accueil : 2500 €

Conception, réalisation et pose des panneaux sur la gestion forestière : 1500 € par panneau

Entretien du sentier d'interprétation : 900 € tous les 2 ans

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de panneaux posés ou remplacés

PROTECTION DE LA TOURBIERE

Code de l'action : AME2

Priorité de mise en œuvre : **

CONSTAT

Deux types de menaces liés à la fréquentation humaine sont aujourd'hui constatés : le piétinement dans la tourbière et la circulation motorisée. Selon l'étude de fréquentation de 2006, 55 % des personnes interrogées ont eu envie de pénétrer dans la tourbière et 12 % avouent l'avoir fait par curiosité ou pour avoir un point de vue plus large du cratère. Les couloirs de pénétration observables dans la tourbière se sont cependant amenuisés depuis l'installation de barrières végétales.

OBJECTIFS

→ Protéger la tourbière des piétinements ;

DESCRIPTION

Extension du dispositif d'obstacles à la pénétration dans la tourbière (barrières végétales).

La mesure A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès » des contrats Natura 2000 pourra être mobilisée.

PARTENAIRES

Prestataire paysagiste, CPIE du Velay, commune d'Allègre

COUTS

Pose de barrières végétales : 15 € le ml soit 6 750 € pour compléter le dispositif déjà en place (200 ml de barrières déjà installées).

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de mètre linéaire de barrière installé, mise en place d'un observatoire

GESTION DE LA TOURBIERE

Code de l'action : GEST1

Priorité de mise en œuvre : *

CONSTAT

Les habitats tourbeux recensés sur ce site reposent sur un équilibre précaire (équilibre dynamique) entre facteurs biologiques (compétition ou association entre espèces) et facteurs abiotiques (nature du sol, facteurs climatiques, hydrologie, etc.). Ces facteurs évoluant avec le temps induisent nécessairement des modifications de composition et de représentation des milieux.

Les suivis de l'état de conservation des habitats tourbeux et hydrologique depuis 2000 ont montré une stabilité générale des groupements végétaux et de fluctuation du niveau de la nappe qui semble traduire une relative lenteur des phénomènes dynamiques. Toutefois, la prolifération de nombreuses germinations de ligneux dans tout le cratère et plus particulièrement à proximité de « noyaux » de semenciers, est à surveiller de près afin d'éviter un envahissement généralisé, phénomène qui peut être extrêmement rapide.

OBJECTIFS

- Maintenir les habitats tourbeux en bon état de conservation en limitant l'assèchement de la tourbière;
- Maintenir la qualité paysagère et la diversité écologique de la tourbière.

DESCRIPTION

- Arrachage sélectif et manuel des jeunes pousses d'essences exotiques colonisant la tourbière et exportation hors site des arbres arrachés en fonction de l'avis d'experts scientifiques.

Le Comité de Pilotage jugera de la nécessité d'appliquer cette mesure de gestion en fonction de l'évolution de l'état de conservation des habitats et de l'impact de la colonisation des ligneux sur le haut marais. La mise en place d'un suivi devrait permettre au COPIL de prendre une décision lorsque cela s'avèrera nécessaire.

La mesure A32320P et R « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » des contrats Natura 2000 pourra être mobilisée.

PARTENAIRES

CBNMC, CEPA, PNRLF, Nature Haute-Loire

COÛTS

Le coût de cette action sera estimé en cas de besoin.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de nouvelles pousses, état de conservation des habitats tourbeux, présence d'espèces indicatrices de phénomènes d'assèchement, nombre de plants arrachés.

GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

Code de l'action : GEST2

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

Sur les flancs du cratère du Mont-Bar représentant une quinzaine d'hectares, le massif forestier est varié, avec neuf types de peuplement identifiés, allant de la hêtraie et hêtraie-sapinière, habitat naturel d'intérêt communautaire, à une plantation de résineux tels que l'épicéa et le douglas, en passant par la sapinière. Ce massif est également très morcelé puisque divisé en 33 parcelles cadastrales gérées par une trentaine de propriétaires dont le Conseil Général de la Haute-Loire.

Cette situation induit des difficultés pour une exploitation des parcelles, cohérente et respectueuse du patrimoine naturel, ainsi que pour une commercialisation économiquement viable des produits d'exploitation.

OBJECTIFS

- maintenir dans un bon état de conservation l'habitat « hêtraie à aspérule » ;
- améliorer la qualité de l'habitat « hêtraie à aspérule » ;
- maintenir la qualité paysagère du site et la diversité biologique, génétique et latérale des peuplements ;

DESCRIPTION

- Favoriser l'évolution naturelle sur les parcelles où il y a une maîtrise foncière : certaines interventions sylvicoles répondant à des objectifs de sécurité du public et de maintien de la biodiversité resteront toutefois possibles (coupes de sécurité le long des chemins et sentiers et les interventions sylvicoles dans les parcelles comprenant une part importante d'essences exotiques telles que l'Épicéas et le Douglas) ;
- Maintenir des arbres morts, sur pied ou couchés, ainsi que des arbres à cavités (5 à 10 arbres/ha en moyenne) dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problème de sécurité au public ;
- Laisser en place des arbres sénescents sur une période longue (2 fois une révolution) ;
- Permettre une gestion courante et durable des forêts sur les parcelles privées :
 - animation auprès des propriétaires forestiers en vue de préconiser des modes de gestion compatibles avec les objectifs de préservation des habitats naturels
 - maintien de la diversité des modes de gestion appliqués
 - privilégier le développement des hêtraies/sapinières en maintenant une dominance du hêtre
 - favoriser des peuplements mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents
 - privilégier les récoltes progressives (pas de coupe rase sur de grandes surfaces)
 - favoriser l'installation des essences autochtones (hêtre et sapin) en privilégiant la régénération naturelle (en cas de plantation, favoriser les plants autochtones de provenance locale)
 - favoriser l'extraction des espèces exotiques (pin Weymouth, douglas, épicéas)
 - lorsque le bois est laissé sur place, ne pas démembrer les houppiers exploités

Trois outils de gestion sont à disposition :

- *Contrat Natura 2000* :

Des contrats Natura 2000 pourront être proposés aux propriétaires souhaitant souscrire aux mesures suivantes :

- F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »
- F22711 « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »
- F22714 « Investissements visant à informer les usagers de la forêt »
- F22714 « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

- *Charte Natura 2000* :

La charte Natura 2000 sera également proposée aux propriétaires afin de maintenir une gestion courante et durable des habitats (cf. la charte du site p.52)

- *Maîtrise foncière* :

Enfin la maîtrise foncière pourra constituer un outil de conservation. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, le Conseil Général au titre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles » pourra intervenir.

PARTENAIRES

Propriétaires, CRPF, GPF, DDAF

COUTS

Le coût de cette action restera à déterminer selon les besoins.

INDICATEUR DE SUIVI

Mise en place d'un cahier de suivi des travaux avec dates, interventions, cartographie
Photographies avant et après interventions dans la mesure du possible
Nombre de contrats Natura 2000 et de charte Natura 2000 signés, nombre d'arbres sénescents par hectare, quantité de bois morts présents sur le site

SUIVI DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Code de l'action : SUI1

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

La Mont-Bar draine chaque année un nombre important de visiteurs. Les suivis réalisés dans le cadre du premier DOCOB ont permis de comptabiliser 4 500 personnes par an en moyenne. Si les impacts de cette fréquentation sur les milieux naturels restent limités, un suivi des incidences reste nécessaire.

OBJECTIFS

- Assurer un suivi de la fréquentation touristique afin de quantifier la fréquentation ;
- Suivre les impacts de la fréquentation sur les milieux naturels ;
- Mesurer les résultats des actions de sensibilisation et d'aménagement de protection de la tourbière

DESCRIPTION

Suivi quantitatif (relevés de l'éco-compteur) : relevé mensuel d'octobre à mai, relevé tous les 15 jours en juin et septembre et relevé toutes les semaines en juillet et août (fréquence du suivi : tous les 3 ans) ;

Suivi qualitatif (relevés des impacts sur le site : suivi des axes de pénétration, présence de déchets ...) et mise en place d'un suivi cartographique et photographique : 3 état des lieux par an (printemps, été, automne) (fréquence du suivi : tous les 3 ans) ;

Mise en place d'un système de veille / médiation par la présence d'une personne sur le site (1 semaine par an au mois d'août) pour surveiller, contrôler, repérer les pratiques, analyser le comportement des gens, informer et sensibiliser le public.

PARTENAIRES

CPIE du Velay

COUTS

Suivi quantitatif : 1 600 € / an

Suivi qualitatif : 525 € / an

Système de veille : 875 € / an

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de visiteurs, nombre de cheminement dans la tourbière relevé, nombre de jours surveillance médiation effectué

SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Code de l'action : SUI2

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

L'une des menaces identifiées lors de l'élaboration du DOCOB est liée aux dynamiques d'évolution des milieux naturels. Elle est d'autant plus préoccupante que les scénarii d'évolution de la tourbière sont difficilement appréhendables. Seul un suivi régulier des habitats tourbeux peut permettre d'évaluer les risques de disparition des habitats tourbeux. Concernant les habitats forestiers, la problématique est légèrement différente, l'évolution des milieux étant plus facile à appréhender. Ce suivi doit donc permettre de mesurer l'état de conservation de la Hêtraie à aspérule ainsi que la réponse des peuplements forestiers aux mesures de gestion mises en œuvre depuis 2002.

OBJECTIFS

- Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats naturels de la tourbière et de ses versants (hêtraies) ;
- Suivi de l'impact des travaux forestiers

DESCRIPTION

- Relevé du dispositif de suivi des habitats tourbeux (7 carrés permanents et 2 transects) ;
- Relevé du dispositif de suivi de la hêtraie à Aspérule odorante (3 placettes), cartographie des arbres et arbustes par classe de taille et mesure de la circonférence des troncs des ligneux ;
- Identification de différentes placettes suivant les modes et périodes d'exploitation qui serviraient de témoins avant et après travaux et relevé de ce dispositif de suivi ;
- Mise en place de nouvelles placettes de suivi dans la tourbière afin de surveiller la colonisation des ligneux et sur la hêtraie acidophile atlantique ;

PARTENAIRES

CBNMC, CRPF

COUTS

Relevé des dispositifs de suivi des habitats tourbeux : 3 200 € pour 1 année de suivi (suivi à réaliser tous les 3 ans)

Relevé des dispositifs de suivi des hêtraies : 1 175 € pour 1 année de suivi (suivi à réaliser tous les 3 ans).

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de relevés effectués, état de conservation des habitats (présence des habitats, superficies, densités)

SUIVI HYDROLOGIQUE DE LA TOURBIERE

Code de l'action : SUI3

Priorité de mise en œuvre : ***

CONSTAT

Afin de permettre d'appréhender l'évolution de la tourbière du cratère du Mont-Bar, un suivi des paramètres hydrologiques a été mis en place depuis 2000 en complément du suivi des habitats tourbeux. Ce suivi a permis de constater que le niveau de la nappe fluctue à l'échelle de l'année mais qu'il est relativement constant d'une année à l'autre.

La continuité de ce suivi permettra d'appréhender l'état de conservation des habitats tourbeux et d'évaluer leur risque de disparition.

OBJECTIFS

- Appréhender le fonctionnement hydrologique de la tourbière et établir un bilan hydrologique quantitatif (précipitations et niveau de la nappe d'eau) ;
- Suivre l'évolution des milieux de la tourbière.

DESCRIPTION

- Suivi pluviométrique annuel par relevés des valeurs journalières enregistrées par le pluviomètre-enregistreur ;
- Suivi piézométrique annuel par relevés hebdomadaires automatiques des 4 piézomètres par les centrales d'acquisition ;
- Analyse de ces données en terme de bilan hydrique et de variation du niveau de l'eau libre de la nappe ;
- Analyse croisée des données du suivi hydrologique et du suivi des habitats tourbeux.

PARTENAIRES

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN Auvergne

COUTS

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de relevés effectué

INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Code de l'action : SUI4

Priorité de mise en œuvre : *

CONSTAT

Le site du Mont-Bar recèle une richesse floristique et faunistique certainement plus importante que nos connaissances et qu'il convient également de conserver. Des compléments d'inventaires, non programmés dans la première version du DOCOB, pourraient être proposés pour les six années à venir, notamment pour les oiseaux, les chauves-souris et les libellules. La *Buxbaumie viridis*, espèce végétale d'intérêt communautaire, pourrait en particulier être recherchée sur le site, cette espèce ayant déjà été observée.

OBJECTIFS

→ Approfondir les connaissances faunistiques et floristiques ;

DESCRIPTION

- Inventaires complémentaires sur les oiseaux, les chiroptères, les invertébrés et les odonates en particulier ;
- Recherche de la *Buxbaumie viridis*, espèce d'intérêt communautaire ;
- Les conclusions de ces inventaires complémentaires (présence d'espèces d'intérêt communautaire) pourront conduire à proposer un suivi régulier de l'état des populations dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

PARTENAIRES

LPO, Chauve-souris Auvergne, SFO, Nature Haute-Loire, CBNMC

COUTS

- Inventaires des oiseaux : 3 jours, 1200 €
- Inventaires des chiroptères : 3 jours, 1050 €
- Inventaires des odonates : 3 jours, 1050 €
- Inventaires des invertébrés : 3 jours, 1200 €
- Recherche de la *Buxbaumie viridis* : 1 jour, 425 €

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de suivis réalisé, présence des espèces, abondance des espèces

CHARTRE NATURA 2000

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils contractuels de mise en œuvre de Natura 2000. L'objectif de la charte est la conservation des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cette charte contient des engagements non rémunérés garantissant la préservation *a minima* des habitats d'intérêt communautaire sur le site. Ces engagements sont contrôlés par l'administration ; il peut s'agir d'engagement « à ne pas faire », mais aussi d'engagements « à faire » si ceux-ci ne donnent pas lieu à surcoût ou perte de revenu pour le signataire. Dans le cas contraire, le signataire aura tout intérêt à préférer un contrat Natura 2000 plutôt que la charte.

Cette charte s'adresse à tous les propriétaires ou ayant droit des parcelles incluses dans le site Natura 2000. L'adhésion s'effectue pour une durée de 5 ans. En contrepartie, l'adhérent bénéficie de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

MILIEUX EN GENERAL

- Engagement N°1 : Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.
Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
- Engagement N°2 : Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses partenaires pour la réalisation d'actions de sensibilisation à destination du grand public.
Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.
- Engagement N°3 : Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci.
Point de contrôle : Document signé par les personnes intervenant sur les parcelles attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.
- Engagement N°4 : Ne pas introduire d'espèces exotiques.
Point de contrôle : Absence / présence d'introduction volontaire d'espèces exotiques

MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS

- Engagement N°1 : Ne pas réaliser de coupes à blancs.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blancs.
- Engagement N°2 : Ne pas prélever plus de 20 % du nombre de tiges durant la durée de la charte en favorisant le maintien du hêtre.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Engagement N°3 : Maintenir les arbres morts existants sur pied ou à terre. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres morts.
- Engagement N°4 : Ne pas réaliser de substitution artificielle d'essences.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la non substitution artificielle d'essences

AUTRES MILIEUX FORESTIERS

- Engagement N°1 : Ne pas réaliser de coupes à blancs sur les peuplements composés d'essences locales (hêtre et sapin).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blancs.
- Engagement N°2 : Maintenir les arbres morts existants sur pied ou à terre. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres morts.
- Engagement N°3 : A défaut de régénération naturelle, ne reboiser qu'avec des essences locales (hêtre, sapin, frêne).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de réalisation de plantations nouvelles non conformes.

MILIEUX TOURBEUX

- Engagement N°1 : Maintenir le bon état de conservation des habitats tourbeux.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'état de conservation des habitats tourbeux

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES ACTIONS

Code action	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	TOTAL
COOR	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	12 000	42 000
COM	8 900	5 800	4 900	2 800	8 500	2 800	33 700
REGL	-	-	-	-	-	-	0
AME1	3 400	1 500	900	-	900	-	6 700
AME2	-	6 750	-	-	-	-	6 750
GEST1	?	?	?	?	?	?	?
GEST2	?	?	?	?	?	?	?
SUI1	3 000	875	875	3 000	875	875	9 500
SUI2	4 375	-	-	4375	-	-	8 750
SUI3	?	?	?	?	?	?	?
SUI4	2 400	2 525	-	-	-	-	4 925
TOTAL	28 075	23 450	12 675	16 175	16 275	15 675	112 325

Coût en euros HT

ANNEXES